



1

---

# REGISTRE DES MARIAGES

A

CÉLÉBRÉS

de l'arrondissement d'état civil de Bonvillars.

Le Département de Justice et Police  
déclare  
que le présent registre renferme deux cents folios.  
Lausanne le 20 décembre 1884.

P.<sup>r</sup> le Département  
Le Secrétaire,  
Laro





N° 1  
Mami Tharin

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui vingt Juin \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-cinq \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Mami David fromager \_\_\_\_\_  
de Schoenden (Dientgen) domicilié à Bonvillars \_\_\_\_\_  
Célibataire \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à Schoenden le sept Avril \_\_\_\_\_ mil huit cent  
soixant trois fils de Mami David \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de Katharina née Mairi \_\_\_\_\_  
2° Tharin Auguste Jenny couturier \_\_\_\_\_  
de Champagne \_\_\_\_\_ domiciliée à Champagne \_\_\_\_\_  
Célibataire \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à Champagne le cinq Août \_\_\_\_\_ mil huit cent  
cinquante neuf fille de Tharin Charles David \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de Jeanne Suzanne née Puchet \_\_\_\_\_  
Les publications ont eu lieu à Bonvillars le cinq mai  
à Champagne et à Dientgen le huit mai de  
l'année courante \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les certificats de publication  
de Dientgen et de  
Champagne \_\_\_\_\_

Signatures des époux :

David Mami  
Jenny Mami

Signatures des témoins :

Louis Girou  
Jules Durin

Communiqué : aux officiers

l'Etat Civil de Dientgen  
et de Champagne \_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

Et Lequien

N° 2  
Favre-Dusserre

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui dix huit Juillet

mil huit cent quatre-vingt-

cinq \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Favre Henri négociant

de Bonvillars

domicilié à

Yverdon

Célibataire

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à Bonvillars le vingt-trois Mars \_\_\_\_\_ mil huit cent

cinquante-sept fils de Samuel Favre agriculteur

à Bonvillars et de Caroline née Alvoisin

2° Dusserre Marie Louise sans profession

de Renens

domiciliée à

Yverdon

Célibataire

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à Yverdon le treize février \_\_\_\_\_ mil huit cent

sixante-un fille de Jean Marc Rodolphe Dusserre

et de Susanne Henriette Louise née Philippin  
chapelain à Yverdon

Les publications ont eu lieu à Bonvillars le dix huit Juin

à Yverdon le vingt Juin et à Renens le vingt  
Jun mil huit cent quatre vingt cinq

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

L'autorisation de l'officier  
de l'état civil d'Yverdon  
de célébrer le mariage à  
Bonvillars

Signatures des époux :

Henri Favre  
Marie Favre

Signatures des témoins :

Ed Louis Favre  
Edmond Fagniez

Communiqué : aux officiers

de l'état civil de Yverdon  
et de Renens

L'officier de l'état civil :

C. Fagniez

N<sup>o</sup> 3  
Chedel Lamin

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui vingt un Décembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
cing \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Chedel Louis Frédéric agriculteur

de Petit Bayard (Vuchatel) domicilié à Bonvillars  
célibataire

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à Bonvillars le dix huit Mars \_\_\_\_\_ mil huit cent  
cinquante trois fils de Louis Emmanuel Chedel décédé

et de Rose ma Cochard à Bonvillars

2<sup>o</sup> Lamin Hortense ménagère

de Naze Fey \_\_\_\_\_ domiciliée à Chavornay  
célibataire

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

née à Chavornay le onze Juillet \_\_\_\_\_ mil huit cent  
cinquante quatre fille de Jean Pierre Lamin à Chavornay  
et de Suzette ma Beauverd décédée

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Bonvillars le quatre Décembre  
aux Bayards le quatre Décembre, à Chavornay à Fey et à  
Naze le cinq Décembre mil huit cent quatre vingt cinq

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les certificats de publication  
des Bayards, de Chavornay, de  
Naze et de Fey

Signatures des époux :

Frédéric Chedel  
Hortense Chedel

Signatures des témoins :

H. T. Leblond  
Marshall

L'officier de l'état civil :

Q. Jaquier

Le numéro trois à la  
page trois est celui de la  
dernière inscription faite  
sans l'année mil huit cent  
quatre vingt cinq, les deux  
doubles du présent registre  
sont conformes, ce qui nous  
certifions.



L'officier d'état civil  
Q. Jaquier

Le dix Janvier mil huit  
cent quatre vingt six un  
double a été remis à  
l'autorité cantonale en  
exécution de l'art 2<sup>o</sup> de la  
loi.



L'officier d'état civil  
Q. Jaquier

Communiqué aux officiers d'état  
Civil des Bayards, de Cha-  
vornay et de Fey

N. Lamin  
Préfet



N° 2

*Ramseyer Criblet*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui *vingt Mars* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

*Six* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Ramseyer Jules Charpentier* \_\_\_\_\_

de *Biglon (Borne)* \_\_\_\_\_ domicilié à *Bonvillars* \_\_\_\_\_

*veuf de Marie Josephine née Dechanoy* \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à *Bonvillars le vingt six décembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*quarante sept* fils de *Ramseyer Charles Henri* *peintre*

et de *Julie née Moutthey* *de femme*

2° *Criblet Augustine* \_\_\_\_\_ *sans profession*

de *Grandson a Fiez* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Bonvillars* \_\_\_\_\_

*Célibataire* \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à *Bonvillars le vingt un novembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*cinquante* fille de *Pierre Urban Louis Criblet*

et de *Jeanette née Baridon* à *Bonvillars*

Les publications ont eu lieu à *Bonvillars* et à *Fiez* le *quinze*  
*avril*, à *Grandson* et à *Biglon* le  *seize* *avril* mil  
*huit cent quatre vingt six* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

*Les actes de publication*  
*de Grandson, Fiez et*  
*Biglon* \_\_\_\_\_

Signatures des époux:

*Jules Ramseyer*  
*Augustine Ramseyer née Criblet*

Signatures des témoins:

*Léon Jacquier*  
*Jean Kamberger*

Communiqué: *aux officiers*

*Etat Civil de Biglon, Fiez*  
*et Grandson* \_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil:

*C. Jacquier*



N° 3

Duvoisin-Bettez

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui treize Novembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
six \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Duvoisin Henri \_\_\_\_\_ agriculteur  
 de Fontanecier \_\_\_\_\_ domicilié à Fontanecier  
célibataire \_\_\_\_\_

né à Romairon le vingt cinq Juin \_\_\_\_\_ mil huit cent  
cinquante-neuf fils de Duvoisin Pierre Jean Olivier \_\_\_\_\_  
 et de Elise née Dupont, les deux à Fontanecier \_\_\_\_\_

2° Bettez Marie Elisabeth \_\_\_\_\_ sans profession  
 de Combrémont le Petit \_\_\_\_\_ domiciliée à Romairon \_\_\_\_\_  
célibataire \_\_\_\_\_

née à Romairon le sept Janvier \_\_\_\_\_ mil huit cent  
soixante quatre fille de Bettez Jacob Daniel \_\_\_\_\_  
 et de Lucie Victorine née Cochard \_\_\_\_\_  
les deux à Romairon

Les publications ont eu lieu à Fontanecier le trois Octobre,  
à Romairon le sept Octobre et à Combrémont le Petit  
le six Octobre mil huit cent quatre vingt six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les certificats de publication  
de Fontanecier, Romairon  
et Combrémont le Petit

Signatures des époux :

Henri Duvoisin  
Marie Duvoisin née Bettez

Signatures des témoins :

Alphonse Bettez  
Michel Duvoisin

Communiqué : à l'officier d'état

Civil de Combrémont le  
Grand

L'officier de l'état civil :

E. Legerrier

N° 4

Pfister-Bachmann

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui trente un décembre mil huit cent quatre-vingt-

six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Pfister Johann Gottlieb agriculteur

de Herzers Fibouy - domicilié à Bonvillars

célibataire

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à Herzers le treize Nov mil huit cent

soixante trois fils de Pfister Fredric

et de Maria mi Probst sa femme sa mère à Bonvillars

2° Bachmann Jenny

de Amsoldingen (Thun) domiciliée à Omnes

célibataire (mineur autorisée)

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à Omnes le vingt six décembre mil huit cent

soixante huit fille de Bachmann Charles Louis

et de Th. mi Farre sa femme à Omnes

Les publications ont eu lieu à Bonvillars le sept décembre, à Herzers, Amsoldingen et Omnes le neuf décembre mil huit cent quatre vingt six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les certificats p. publication p. Herzers, Amsoldingen et Omnes

Signatures des époux :

Johann Gottlieb Pfister  
Jenny Pfister née Bachmann

Signatures des témoins :

Th. mi Farre  
Michel Farre

L'officier de l'état civil :

E. Jaquier

Le numéro quatre à la page sept est celui de la dernière inscription dans l'an. ni mil huit cent quatre vingt six, les deux doubles du présent registre sont conformes, ce qui nous certifie.

L'officier p'tal Civil  
E. Jaquier



Le cinq Janvier mil huit cent quatre vingt sept est double et remis à l'autorité cantonale en exécution de l'Art. 2 p. la loi

Bonvillars le 5 Janvier 1887

L'officier p'tal Civil  
E. Jaquier



M. J. Jaquier  
N° 5.

N° 1

*Louis Ray*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui *vingt sept Juillet* mil huit cent quatre-vingt-

*sept* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Louis Ray* *Edouard* *meunier*

de *Bonnillars - Willars-Bonquin* domicilié à *Bonnillars*

*Célibataire*

Lieu et date de la naissance :

né à *Grandson* le *onze Juin* mil huit cent

Noms, profession et

*soixante cinq* # ~~*quatre vingt sept*~~ fils de *Henri Louis*

domicile des parents :

et de *Emilie née Pivoisin* *piéridif*

Nom et profession de l'épouse :

2° *Ray* *Albertine* *sans profession*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Bonnillars* domiciliée à *Bonnillars*

Etat civil :

*Célibataire*

Lieu et date de la naissance :

née à *Bonnillars* le *vingt huit avril* mil huit cent

Noms, profession et

*soixante trois* fille de *Henri Jaquier* *agriculteur à Bonnillars*

domicile des parents :

et de *Adèle Fanchette* *née Pivoisin* *piéridif*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Bonnillars* le *six juillet* et à

*Willars-Bonquin* le *neuf juillet* mil huit cent quatre-vingt-  
*vingt sept*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Les certificats de publication*  
*à Bonnillars - Willars-Bonquin*

Signatures des époux :

*Louis Ray*

*Albertine Ray née Jaquier*

Signatures des témoins :

*Ed. Pivoisin*  
*Henri Jaquier*

Communiqué : à l'état civil

*si Fierz*

L'officier de l'état civil :

*C. Jaquier*

*Après avoir la rectification*  
*faite à la section Pignatier*  
*soixante cinq au lieu de*  
*quatre vingt sept*

*Off. en l'état civil*  
*C. Jaquier*



N° 2  
*Laguier et Guillaud*

Aujourd'hui dix Sept Novembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

Nom et profession de l'époux :

Sept \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Lieu d'origine et de domicile :

1° *Laguier Frédéric Louis* \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_  
 de *Bonnillars* \_\_\_\_\_ domicilié à *Bonnillars* \_\_\_\_\_

Etat civil :

*Célibataire* \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :

né à *Bonnillars* le *quatre Juin* \_\_\_\_\_ mil huit cent

Noms, profession et

*soixante un* \_\_\_\_\_ fils de *Georges Louis* \_\_\_\_\_

domicile des parents :

\_\_\_\_\_ et de *Thérèse née Perraisin* la parent *Bonnillars*

Nom et profession de l'épouse :

2° *Guillaud Louise* \_\_\_\_\_ sans profession \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de *Champagne* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Bonnillars* \_\_\_\_\_

Etat civil :

*Célibataire* \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :

née à *Yverdon* le *premier Décembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent

Noms, profession et

*soixante quatre* fille de *Jean Jean Augustin* \_\_\_\_\_

domicile des parents :

\_\_\_\_\_ et de *Julie née Perraisin* domiciliée à *Yverdon*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Bonnillars* le *vingt deux Octobre*  
 \_\_\_\_\_ et à *Champagne* le *vingt cinq Octobre* mil huit  
 cent *quatre vingt sept* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Les certificats de publication*  
*de Bonnillars et Champagne*  
 \_\_\_\_\_

Signatures des époux :

*F. Laguier*  
*L. Laguier née Guillaud*

Signatures des témoins :

*Léon Banderet à Champagne*  
*Jules Freymond à Sicy*

Communiqué: à l'état civil de

*Champagne* \_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

*E. Laguier*

N° 3

Devoisin et Cochard

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix sept Décembre mil huit cent quatre-vingt-

sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Devoisin John agriculteur

de Fontanexier domicilié à Fontanexier

celibataire

né à Fontanexier le vingt Novembre mil huit cent

soixante fils de Jean Theodor

et de Julie Bonin Devoisin

2° Cochard Adeline sans profession

de Romorain domiciliée à Romorain

celibataire

née à Romorain le six Janvier mil huit cent

cinquante quatre fille de Louis Julien

et de Thérèse Sibellier

Les publications ont eu lieu à Fontanexier le huit Novembre

et à Romorain le onze Novembre mil huit cent

quatre vingt sept

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les certificats de publication de Fontanexier et Romorain

Signatures des époux :

John Devoisin  
Adeline Devoisin née Cochard

Signatures des témoins :

Louis Cochard  
Edouard Bonjean

L'officier de l'état civil :

C. Laguerre

Communiqué : à l'état civil

Champagne

L. numéro trois de la page six est celui de la dernière inscription fait pendant l'année mil huit cent quatre vingt sept, les deux doubles au premier registre son contenu ce qui nous certifions  
L'officier d'état civil  
C. Laguerre

L. cinq Janvier mil huit cent quatre vingt huit son double a été remis à l'authenticité nationale en exécution de l'article 2 de la loi

Romorain le 8 Janvier 1888  
L'officier d'état civil  
C. Laguerre

Par l'Administration Publique

N° 7

Fardel et Simon

Aujourd'hui deux Juin mil huit cent quatre-vingt-

huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° Fardel Charles agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Metchux domicilié aux Vullierens vic Bonvillard

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à ux Vullierens vic Bonvillard le dix Juin mil huit cent

Noms, profession et

cinquante sept fils de Frédéric

domicile des parents :

et de Lucienne Julie vic Jougues les pons vic Vullierens vic Bonvillard

Nom et profession de l'épouse :

2° Simon Elise sans profession

Lieu d'origine et de domicile :

de Mamborget domiciliée à Vullierens vic Provenca

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Mamborget le vingt quatre Novembre mil huit cent

Noms, profession et

Cinquante neuf fille de Simon Marie Fanchette

domicile des parents :

et de

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Bonvillard le onze Mai, à Pro-

venca et Metchux le douze Mai et à Tierz le treize Mai mil huit cent quatre vingt huit

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Le mariage a eu lieu à la paroisse de Metchux le douze Mai mil huit cent quatre vingt huit, les papiers publiés au présent registre sont conformes à ce que nous certifions

L'officier d'état civil C. Luginier

Le huit Janvier mil huit cent quatre vingt neuf ont été remis à l'autorité cantonale en exécution de l'art. 10 de la loi Bonvillard le 29 Janvier 1889. L'officier d'état civil C. Luginier

Pièces déposées :

Le certificat de publication p. Bonvillard, Mamborget Provenca Metchux et Tierz

Signatures des époux :

Ch. Fardel Elise Fardel née Simon

Signatures des témoins :

Louis Ablisson Barrelet H. Simon

Communiqué: aux officiers

d'état civil p. Tierz et Provenca

L'officier de l'état civil :

C. Luginier

N° 1

Versel et Ray

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt deux* mil huit cent quatre-vingt-  
*neuf* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Versel Fritz Fernand* *boulangier*  
de *Porray* domicilié à *Yronand*  
*célibataire*

né à *Champrenet* le *six* *Décembre* mil huit cent  
*soixant trois* fils de *Jean Abram Frintzi*  
et de *Rosine Lina mi Bellerille* à *Yronand*

2° *Ray Julie Emélie* *Tailleuse*  
de *Bonnillars et Villars Burguin* domiciliée à *Bonnillars*  
*célibataire*

née à *Bonnillars* le *six* *Avril* mil huit cent  
*soixant trois* fille de *Louis Ray*  
et de *Henriette me Durvoisin, décédée*

Les publications ont eu lieu à *Bonnillars* le *quinze* *Mars*  
à *Yronand* et à *Porray* le *six* *sept* *Mars*, à *Villars-Burguin*  
le *six* *huit* *Mars* mil huit cent quatre-vingt-  
*neuf*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Certificat de Publication*  
*de l'officier d'état civil d'Yronand*

Signatures des époux :

*Fernand Versel*  
*Julie Versel nee Ray*

Signatures des témoins :

*Charles Versel*  
*Béat Randin*

Communiqué : *aux officiers d'état*

*civil de Yronand et Porray*

L'officier de l'état civil :

*C. Luyonier*

N° 2  
Robin et Dagon

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui treize Juin mil huit cent quatre-vingt-  
neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Robin Louis agriculteur

de Paris domicilié à Bonnillars

célibataire

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à Paris le six Août mil huit cent

soixante trois fils de Jean Robin

et de Caroline née Esber pièces

2° Dagon Elise Eugénie sans profession

de Orléans domiciliée à Orléans

célibataire

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à Orléans le quatorze juillet mil huit cent

cinquante huit fille de Désiré Alphonse François Dagon

et de Victoire née Emery pièces

Les publications ont eu lieu à Orléans le six huit mars  
à Bonnillars le quatre Mars à Paris le six neuf  
mai mil huit cent quatre vingt neuf

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Permis de célébration  
du mariage célébré par  
le Département de Justice  
et Police du Canton de  
Vaud

Signatures des époux :

Louis Robin

Eugénie Robin née Dagon

Signatures des témoins :

A. Duccisim

Alex: Breitenstein

Communiqué: à la Chancellerie

à l'état et à l'officier d'état  
civil p. Concise

L'officier de l'état civil :

C. Laguerie



N° 3

Leuba & Berthier

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt quatre août — mil huit cent quatre-vingt-  
neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Leuba Charles Albert — agriculteur

de Bettes — domicilié à Borrillars

— célibataire —

né à Bettes le vingt trois Janvier mil huit cent

soixante-trois fils de Leuba Mariette Cécile

et de

2° Berthier Céline — couturière

de Grandson — domiciliée à Borrillars

— célibataire —

née à Borrillars le sept Novembre — mil huit cent

soixante six fille de Berthier Denis

et de Rosim Lucette nee Pucca

Les publications ont eu lieu à Borrillars le neuf août, à  
Bettes le six août et à Grandson le soix  
mil huit cent quatre vingt neuf

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les certificats de publication  
de Grandson et Bettes

Communiqué : à l'état civil

de Bettes et Grandson

Signatures des époux :

Albert Leuba

Céline Leuba née Berthier

Signatures des témoins :

Jules Ghedel

Pierre Daffron

L'officier de l'état civil :

A. Luymer

N° 4

*Jacquier-Reymond*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui *neuf* *Décembre* — mil huit cent quatre-vingt-  
*neuf* — par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Jacquier Edmond* — *agriculteur*  
de *Bonnillars* — domicilié à *Bonnillars* —  
*célibataire*

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

né à *Bonnillars* le *neuf Août* — mil huit cent  
*cinquante huit* fils de *Jacquier Henri*  
et de *Asie ni Decoysin Decidie*

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

2° *Reymond Marguerite* sans profession  
de *Vaulion* — domiciliée à *Bonnillars* —  
*célibataire*

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

née à *Orbe* le *sept Septembre* — mil huit cent  
*soixante-cinq* fille de *Reymond Alphonse*  
et de *Fanny Camille ni Neuschwander*  
*Sicidie*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Bonnillars* le *trois Décembre*

et à *Vaulion* le *cinq* *Décembre* mil huit cent quatre-  
*vingt-neuf*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

*Le certificat de publication*  
*de Vaulion*

Signatures des époux :

*Edmond Jacquier*

*Marguerite Jacquier ni Reymond*

Signatures des témoins :

*Benoîte Montandon*

*Alfred Millet*

Communiqué: à l'état civil

*de Vaulion*

L'officier de l'état civil :

*C. Jacquier*

*Le numéro quatuor à la page quinze est celui de la dernière inscription faite pendant l'année mil huit cent quatre-vingt-neuf, les deux doubles du présent registre sont conformes, ce qui nous certifie*

*Officier d'état civil*  
*C. Jacquier*

*Du 8 Janvier 1890,*  
*Librefez*  
*F. Corbelli*

*Le neuf Janvier un double a été remis à l'autorité cantonale en exécution de l'art. 2 de la loi*

*Bonnillars le 9 Janvier 1890*  
*Officier d'état civil*  
*C. Jacquier*



N° 7

Décosterd et Perret

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui quatorze Mars \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

soix \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Décosterd Charles Henri agriculteur

de Essertes \_\_\_\_\_ domicilié à Bonnillars

\_\_\_\_\_ célibataire \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à Grang-Houge Huty le seize Décembre \_\_\_\_\_ mil huit cent

cinquante-neuf fils de Pierre Décosterd \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Sabine mi Cordey veuf \_\_\_\_\_

2° Perret Aline mi Cochard couturière

de La Sagne \_\_\_\_\_ domiciliée à Bonnillars \_\_\_\_\_

Divorcé avec Louis Perret depuis le 23 Mars 1885

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à Romvillon le cinq Juin \_\_\_\_\_ mil huit cent

quarante huit fille de Jean Auguste Cochard \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Clise mi Bonjour à Romvillon

Les publications ont eu lieu à Bonnillars le dix neuf février, à La Sagne le vingt février et à Essertes le vingt un février mil huit cent quatre vingt six \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les certificats de publica-  
tion de La Sagne et  
Essertes. \_\_\_\_\_

Signatures des époux :

Henri Décosterd  
Aline Décosterd

Signatures des témoins :

Michel Favre  
J. H. Favre

Communiqué : à l'état civil

à Oron et La Sagne \_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

G. Laguerre

N° 2  
Pfister et Rosset

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Anjourd'hui vingt deux Mars mil huit cent quatre-vingt-  
six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Pfister Johann Friedrich agriculteur

de Herzers domicilié à Bonnillens

celibataire

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à Frisstehommen le onze Mars mil huit cent

soixante un fils de Friedrich Pfister

et de Maria née Probst

2° Rosset Alice Jenny Heimeth

de Bougy-Villars domiciliée à Grandson

celibataire

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à Agiez le six Mars mil huit cent

soixante six fille de Samuel Jean Louis Rosset

et de Elise née Luffey à Bougy-Villars

Les publications ont eu lieu à Herzers le sept Mars

à Bonnillens le sept Mars, à Bougy-Villars le huit Mars et à Grandson le six Mars mil huit cent soixante.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les certificats de publication  
à Herzers, Bougy-Villars  
à Grandson

Communiqué à l'état civil

à Herzers, Bonnillens et  
Grandson

Signatures des époux :

J. Pfister

Alice Pfister née Probst

Signatures des témoins :

Cololphe Flukiger

Gottfried Pfister

L'officier de l'état civil :

C. Laguerre

N° 3

Montandon & Duvoisin

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt six Avril mil huit cent quatre-vingt-six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :1° Montandon Rodolphe ingénieurde Loch, Brevine & Chaux du Mithin domicilié à Bonnillarscélibatairené à Remorin le six mai mil huit centsoixante cinq fils de Fredon Paul Alexandreet de Jeanne Henriette me Boreg Mithin2° Duvoisin Mariede Fontaines domiciliée à Fontainescélibatairenée à Remorin le deux Septembre mil huit centsoixante-un fille de Jean Pierre Olivieret de Elise me Dupont à Fontaines

Les publications ont eu lieu à Bonnillars le six Avril, à Fontaines le six Avril, à la Brevine le neuf Avril, à la Chaux du Mithin et au Loch le huit Avril mil huit cent quatre-vingt-six.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Le certificat de publication  
à Fontaines, Loch, Brevine  
et Chaux du Mithin

Communiqué : à l'état civil

à Loch, Brevine & Chaux  
du Mithin

Signatures des époux :

Rodolphe MontandonMarie Montandon me Duvoisin

Signatures des témoins :

Michel DuvoisinArthur Faillon

L'officier de l'état civil :

C. Segnier

N° 4.  
Jaquier et Fare

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt huit juin mil huit cent quatre-vingt-

vingt par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Jaquier Edward agriculteur

de Bonvillars domicilié à Bonvillars

veuf en première nocce de Susanne Jaquier née Ray  
depuis le seize Mai mil huit cent cinquante huit

né à Bonvillars le vingt quatre juin mil huit cent

cinquante huit fils de Auguste Jaquier

et de Euzémine née Durvoisin sa femme

2° Fare Lucie sans profession

de Bonvillars domiciliée à Bonvillars

Célibataire

née à Bonvillars le vingt sept Mars mil huit cent

soixante sept fille de Louis Fare

et de Marie Julia née Jander sa femme

Les publications ont eu lieu à Bonvillars le huit juin

mil huit cent quatre vingt dix.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les publications de mariage  
faites à Bonvillars

Communiqué :

Signatures des époux :

E. Jaquier

L. Fare

Signatures des témoins :

Alfred Milliet

Edm. Jaquier

L'officier de l'état civil :

H. Fare

comp. la gant

N° 5  
*Chabloz ou Cochard*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *six* — *Septembre* mil huit cent quatre-vingt-

*six* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Chabloz Léon Benjamin Alexis agriculteur*

de *Vaugondry* domicilié à *Fontaveris*

*célibataire*

né à *Fontaveris le deux Août* mil huit cent

*cinquante neuf* fils de *J. Alexis Chabloz*

et de *Marie Marguerite Rodineau Dupont*

2° *Cochard Lisette Albertine sans profession*

de *Romain* domiciliée à *Romain*

*célibataire*

née à *Romain le vingt neuf Octobre* mil huit cent

*soixante trois* fille de *François Jules Cochard*

et de *Marie née Collet à Romain*

Les publications ont eu lieu à *Fontaveris le vingt six juillet*  
*à Vaugondry le vingt neuf juillet* — à *Romain le*  
*vingt neuf juillet* mil huit cent quatre vingt *six*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Les certificats de publication*  
*à Romain & Vaugondry.*

Communiqué : à l'état civil

*de Champagne.*

Signatures des époux :

*Léon Chabloz*  
*Albertine Chabloz née Cochard*

Signatures des témoins :

*Julien Cochard*  
*Alfred Milliet*

L'officier de l'état civil :

*E. Luyrier*

N° 6  
Dupont & Gaill

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui vingt cinq Octobre mil huit cent quatre-vingt-  
six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Dupont Hippolyte tailleur p. pieux  
de Fontaneriez domicilié à Fontaneriez  
celibataire

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à Fontaneriez le seize août mil huit cent  
soixant sept fils de Louis Philippe Dupont

et de Fanny ne Devosin à Fontaneriez

2° Gaill Adèle sans profession  
de Provence domiciliée à La Croixette en Arnaud  
celibataire

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à Stomeraux le vingt cinq Decembre mil huit cent  
septant un fille de Louis Auguste Gaill

et de Léon ne Devosin à La Croixette en Arnaud

Les publications ont eu lieu à Fontaneriez le quatre, à Arnaud  
le six sept et à Provence le vingt septembre mil  
huit cent quatre vingt six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les certificats de publication  
de Fontaneriez, Arnaud  
et Provence.

Signatures des époux :

Hippolyte Dupont.  
Adèle Dupont née Gaill

Signatures des témoins :

Philémon Dupont.  
Auguste Gaill

L'officier de l'état civil :

C. Souvignier

Communiqué à l'état civil  
à Concise et Provence.

Par jugement du  
tribunal cantonal de  
Seuchâtel du 5 oc-

-tobre 1906, le mariage  
désigné ci-dessus a  
été dissous par le  
divorce.

Bonnivillers, le 5  
juin 1912

L'officier de l'état  
civil : H. Souvignier





N° 7  
Simon & Bettler

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quinze Octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

six \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Simon Charles \_\_\_\_\_ agriculteur \_\_\_\_\_

de Morborget \_\_\_\_\_ domicilié aux Champs-Béliers/Vormans

veuf de Simon Marie Jeannette ni Béliers \_\_\_\_\_

reçu le soixante Juin mil huit cent quatre-vingt-neuf

né à Morborget le vingt un Mars \_\_\_\_\_ mil huit cent

cinquante deux fils de Samuel Auguste \_\_\_\_\_

et de Marionne Charlotte ni Boulin \_\_\_\_\_

2° Bettler Sophie \_\_\_\_\_ ménagère \_\_\_\_\_

de Bolligen (Bern) \_\_\_\_\_ domiciliée à la Courde Bonwillard

\_\_\_\_\_ célibataire \_\_\_\_\_

née à Joux le Leize Octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent

soixante \_\_\_\_\_ fille de Christian marchand à Joux

et de Elisabeth Junze Jakob \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à Vormans le six huit Octobre  
à Bonwillard le six huit Octobre, à Bolligen le six  
neuf Octobre et à Morborget le vingt Octobre  
\_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

L'autorisation de l'officier  
d'état civil de Concise de  
célebrer le mariage à  
Bonwillard \_\_\_\_\_

Communiqué : à l'état civil

de Concise à Bolligen \_\_\_\_\_

Signatures des époux :

Charles Simon  
Sophie Bettler

Signatures des témoins :

Gustave Thibaud  
Jules Bonjean

L'officier de l'état civil :

A. Japin

N° 8

Favre & Poyot

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt Décembre mil huit cent quatre-vingt-  
six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Favre Léon Eugène agriculteur  
de Provence domicilié à Bonrillers  
celibataire

né à Romorain le vingt quatre Juillet mil huit cent  
soixant six fils de Jules Emile  
et de Marie Susanne Maignier

2° Poyot Marianne  
de Concelles France domiciliée à Bonrillers  
celibataire

née à Bonrillers le seize Janvier mil huit cent  
soixante deux fille de Charles  
et de Lisette ou Fernandine

Les publications ont eu lieu à Bonrillers le vingt deux  
à Concelles le vingt quatre et à Provence le vingt  
neuf Novembre mil huit cent quatre vingt six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les certificats de publication  
de Bonrillers, Concelles  
C. Languier et Provence

Signatures des époux:

Léon Favre  
Marianne Favre

Signatures des témoins:

Samuel Durvoisin  
Louis Nicely

L'officier de l'état civil:

C. Languier

Communiqué à l'état civil  
de Concelles et Provence.



Le 6 Janvier 1891,  
Le Maire,  
F. Croca

Le neuf Janvier mil huit  
cent quatre vingt onze un  
souche a été remis à l'autorité  
cantonale en exécution de  
l'Art. 2 de la loi.

Bonrillers le 9 Janvier 1891 Form. 5.  
L'officier d'état civil  
C. Languier

Le numéro huit à la  
page vingt trois est celui  
de la dernière inscription  
fait pendant l'année mil  
huit cent quatre vingt  
six, les deux doubles de  
premier registre sont com-  
plétés et que nous certifions

—1891—

N° 1

Wiquille Perret

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui trente mai mil huit cent quatre-vingt-  
onze par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Wiquille François Leon agriculteur  
de Charmey domicilié à Sullens  
célibataire

né à Charmey le trente un Décembre mil huit cent  
soixant-un fils de Pierre Tobie  
et de Marie Rose me Ferraz

2° Perret Adèle Véra sans profession  
de La Sagne domiciliée à ix Céserts Fontanaz  
célibataire

née à ix Céserts ven Fontanaz le sept Dix mil huit cent  
soixante-neuf fille de Henri Louis  
et de feu Susanne Emeline Bretaz

Les publications ont eu lieu à Fontanaz le neuf mai  
à Sullens le onze mai, à Charmey le onze mai  
et à La Sagne le onze mai mil huit cent quatre-vingt-onze.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificat de publication  
de l'officier de l'état civil  
de Sullens

Signatures des époux :

François Wiquille  
Lucy Wiquille

Signatures des témoins :

Eug. Clement  
Alphonse Wiquille

L'officier de l'état civil :

G. Laguerre

Communiqué : aux officiers de  
l'état civil de Charmey, Sullens  
et La Sagne.

N° 2.

Sray & Gander.

Nom et profession de l'époux :  
Lieu d'origine et de domicile :  
Etat civil :

Lieu et date de la naissance :  
Noms, profession et  
domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :  
Lieu d'origine et de domicile :  
Etat civil :

Lieu et date de la naissance :  
Noms, profession et  
domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui six Juin mil huit cent quatre-vingt-  
0112 par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Sray Jules agriculteur  
de Bourillars & Villars-Bourquin domicilié à Bourillars (du Poudre)  
cibitairin

né à Bourillars le 11 Juin mil huit cent  
cinquante trois fils de Jean Frédéric Sray  
et de Jeanne Susanna Gander

2° Gander Lina sans profession  
de Gessenay domiciliée à Bourillars (du Poudre)  
cibitairin

née à Champagny le six février mil huit cent  
soixante huit fille de Jean Charles Henri  
et de Jeanne Marguerite de Vachon

Les publications ont eu lieu à Bourillars le six Mai à  
Villars-Bourquin le 11 Mai et à Gessenay le 11  
Mai mil huit cent quatre-vingt-  
0112.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les certificats de publication  
de Bourillars, Vieze  
et Gessenay.

Signatures des époux:

Jules Sray  
Lina Sray

Signatures des témoins:

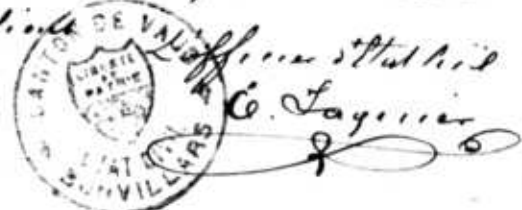
Pandout Eugène  
Uatton Alexis

Communiqué: au l'officier de l'état  
Civil à Vieze et Gessenay.

L'officier de l'état civil:

C. Jaymer

Le numéro deux de la page  
vingt cinq est celui de la  
dernière inscription faite par  
- Jeanne mil huit cent  
quatre vingt onze les deux  
doubles dupliqués registés sont  
conformes, ce qui nous cer-  
tifie de la validité de l'état civil



Jules Sray 1892,  
Le Préfet, F. Croche

Le 6 Janvier 1892 un double  
a été remis à l'autorité com-  
mune en exécution de l'art 2  
de la loi.



N° 1.

Duvoisin-Longchamp

Aujourd'hui deux Avril \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

Nom et profession de l'époux :

deux \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Lieu d'origine et de domicile :

1° Duvoisin Michel Olivier agriculteur  
de Fontanrozier \_\_\_\_\_ domicilié à Fontanrozier

Etat civil :

\_\_\_\_\_ célibataire \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :

né à Sommaison le vingt deux Novembre \_\_\_\_\_ mil huit cent

Noms, profession et

soixant-sept \_\_\_\_\_ fils de Jean Pierre Olivier \_\_\_\_\_

domicile des parents :

\_\_\_\_\_ et de Elisabeth Dupont \_\_\_\_\_

Nom et profession de l'épouse :

2° Longchamp Louise Julienne \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de le Vieil \_\_\_\_\_ domiciliée à Fontanrozier

Etat civil :

\_\_\_\_\_ célibataire (mineure autorisée) \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :

née à Grancy le seize février \_\_\_\_\_ mil huit cent

Noms, profession et

septant-quatre \_\_\_\_\_ fille de Louise Lisette Julie \_\_\_\_\_

domicile des parents :

\_\_\_\_\_ et de Longchamp \_\_\_\_\_

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Bonnelles \_\_\_\_\_

Approuvé la radiation des  
mots Bonnelles le et du  
mot février remplacé par  
le mot mars.

Fontanrozier le quatorze février <sup>mars</sup> au Vieil le quatorze mars  
\_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt \_\_\_\_\_

Officier d'état civil  
E. Saguerie

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les certificats de publication  
de Fontanrozier et du Vieil

Signatures des époux :

Michel Duvoisin  
Louise Duvoisin née  
Longchamp

Signatures des témoins :

Louis Bonjour  
Yochob Kommanz

Communiqué : à l'état civil

au Vieil \_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

E. Saguerie

N° 2.

*Simon & Cherbullier*

Aujourd'hui *quatre juin* mil huit cent quatre-vingt-

*deux* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° *Simon Alexis* *agriculteur*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Mauborget.* domicilié à *Morailles*

Etat civil :

*célibataire*

Lieu et date de la naissance :

né à *Mauborget le vingt cinq juin* mil huit cent

Noms, profession et

*soixante trois* fils de *Jules Legem Simon*

domicile des parents :

et de *Lina m. Simon*

Nom et profession de l'épouse :

2° *Cherbullierz Marie*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Morailles.* domiciliée à *Morailles.*

Etat civil :

*célibataire*

Lieu et date de la naissance :

née à *Morailles le vingt février* mil huit cent

Noms, profession et

*soixant onze* fille de *Jules Cherbullierz*

domicile des parents :

et de *Jenny Susanna m. Brios*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Mauborget le vingt Mai* et  
à *Morailles le vingt un Mai* mil huit cent quatre  
*vingt deux*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

*Certificat de publication  
de l'officier d'état civil  
de Figeac*

Signatures des époux :

*Alexis Simon  
Marie Simon*

Signatures des témoins:

*Jules Simon  
Aug. Masson*

Communiqué: à l'état civil

de *Figeac*

L'officier de l'état civil :

*E. Laguerre*

N° 3.

Faure & Geneux

Nom et profession de l'époux :  
Lieu d'origine et de domicile :  
Etat civil :

Aujourd'hui treize Septembre \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
deux \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :  
1° Faure Jules \_\_\_\_\_ marchand  
de Loch \_\_\_\_\_ domicilié à Loch \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ célibataire \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :  
Noms, profession et  
domicile des parents :

né à Loch le treize août \_\_\_\_\_ mil huit cent  
soixante huit fils de Philippe \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de Julie Estelle nee Borgeon \_\_\_\_\_

Nom et profession de l'épouse :  
Lieu d'origine et de domicile :  
Etat civil :

2° Geneux Pauline Alice \_\_\_\_\_  
de St. Croix \_\_\_\_\_ domiciliée à Bonnillars \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ célibataire \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :  
Noms, profession et  
domicile des parents :

née à La Chaux s. Fond le onze Mars mil huit cent  
soixante sept fille de Fritz Eugène \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de Julie Augustine nee March. \_\_\_\_\_

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Loch le seize août, à  
St. Croix le six sept et à Bonnillars le six  
huit août mil huit cent quatre vingt deux.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Le certificat de publication  
de l'officier d'état civil  
de Loch

Signatures des époux :

Jules Faure  
Alice Faure nee Geneux

Signatures des témoins :

Philippe Faure  
Fritz Geneux

Communiqué : à l'état civil

à Loch et St. Croix

L'officier de l'état civil :

E. Laguerre

N° 4.

*Simon Petitpierre*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui *vingt neuf Octobre* mil huit cent quatre-vingt-

*deux* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Simon Simon* agriculteur

de *Mauborget* domicilié à *Mauborget*

*celibataire*

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à *Mauborget* le *six août* mil huit cent

*soixante huit* fils de *Julien Simon*

et de *Marie-Léonie Simon*

2° *Petitpierre Louisa* *marriage*

de *Courchay-Venchaud* domiciliée à *Mauborget*

*celibataire*

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à *Mauborget* le *vingt six Septembre* mil huit cent

*soixante six* fille de *Constant Louis Petitpierre*

et de *Cléopâtre Cochand*

Les publications ont eu lieu à *Mauborget* le *premier*, à

*Mauborget* le *deux*, et à *Courchay* le *trois Octobre*

*mil huit cent quatre vingt deux*.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Certificats de publication*

*à l'Officier d'état Civil*

*de Courchay*

Signatures des époux :

*Simon Simon*

*Louisa Simon*

*née Petitpierre*

Signatures des témoins :

*Jules Simon*

*Honori Petitpierre*

L'officier de l'état civil :

*E. Laguerre*

*Le mariage quatorze à la page*  
*vingt neuf et celui-ci le*  
*deuxième inscription fait dans*  
*l'annuaire mil huit cent quatre*  
*vingt deux, les deux doubles*  
*au présent registre sont con-*  
*firmés, ce qui est certifié*

*l'Officier d'état Civil*  
*E. Laguerre*



*Le 5 Janvier 1893*  
*Le Préfet*  
*P. Wroble*

*Le 6 Janvier 1893 un double*  
*a été remis à l'autorité cantonale*  
*en exécution de l'art. 2 de la loi*

*Bonwillig le 6 Janvier 1893.*  
*L'Officier d'état Civil*  
*E. Laguerre*



N° 1.

Creechard & Vicaty

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt cinq février mil huit cent quatre-vingt-  
troize par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Creechard Francois Louis agriculteur  
de Fouraines domicilié à Borrillars  
célibataire

né à Auvernion le vingt sept mai mil huit cent  
Septante fils de Francois  
et de Suzanne Catherine nee Berthé

2° Vicaty Alisie couturière  
de Mouzon, Combremont l. Pch. Freycoragny domiciliée à Borrillars  
célibataire

née à Borrillars le quatre février mil huit cent  
Soixante sept fille de Jean Francois  
et de Anna nee Bregel

Les publications ont eu lieu à Borrillars le premier février  
à Freycoragny le quatre février à Fouraines le quatre  
février à Combremont l. Pch. Freycoragny le trois février mil huit  
cent quatre vingt trois.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les certificats de publication  
de mariage de Mouzon,  
Combremont l. Pch. Freycoragny,  
Montagny.

Communiqué : l'état civil  
de Mouzon, Freycoragny,  
Combremont.

Signatures des époux :

Francois Creechard  
Alisie Creechard nee Vicaty

Signatures des témoins :

Jules Burnens  
Yochab Pommerehne

L'officier de l'état civil :

E. Saquier

N° 2

*Ayer & Sommer*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *six huit Novembre* mil huit cent quatre-vingt-  
*trois* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Ayer Jules Antoine* *tailleur*  
de *Sorens* domicilié à *Borrillars*  
*veuf s. His sa Divoison s. le 26 avril 1892.*

né à *Masins le quatre avril* mil huit cent  
*soixante six* fils de *Jean Joseph Lucien Ayer*  
et de *Catherine sa Gaudron*

2° *Sommer Marie Sidé*  
de *Hilberg* domiciliée à *Borrillars*  
*célibataire*

née à *Borrillars le vingt sept avril* mil huit cent  
*septante deux* fille de *Jacques Sommer*  
et de *Catherine sa Gaudron*

Les publications ont eu lieu à *Borrillars le sept Octobre*, à  
*Sorens le huit Octobre* et à *Dierrenroth le neuf Octobre*  
*mil huit cent quatre vingt trois*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

*Les certificats de publicat.  
ion s. mariage s. Sorens  
et Dierrenroth.*

Signatures des époux:

*Jules Ayer*  
*Marie Sommer*

Signatures des témoins:

*Louis Riser*  
*Samuel Nicat*

L'officier de l'état civil:

*E. Juyes*

Communiqué: à l'état civil  
*Sorens & Dierrenroth*

*Le D. de la page trent. un  
et celui de la dernière inscrip-  
tion fait pendant l'année mil  
huit cent quatre vingt trois,  
les deux doubles du présent registre  
ont été conformes, ce qui a été  
certifié.*

*E. Juyes*

*Le 4 Janvier 1894.  
Le Greffier  
P. Ervolet*



*Le 6 Janvier 1894 un double de cet acte a été remis à l'Archiviste  
cantonal en exécution de l'Art 2 de la loi.  
Borrillars le 6 Janvier 1894. L'officier de l'état civil*

1894.

N° 1

Ryser & Buriquet

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui quatre février

mil huit cent quatre-vingt-

quatorze par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :1° Ryser Louis agriculteurde Dimmroth domicilié à Burrillarscélibatairené à Montalchez le vingt huit Septembre mil huit centsoixante-cinq fils de Ulysseet de Friederique Verena Elisabeth n. Pöschel.2° Buriquet Marie Rosede Célest-Pittet domiciliée à Burrillarscélibatairenée à Burrillars le quinze Septembre mil huit centsoixante-sept fille de Louiset de Justine n. Furrer

Les publications ont eu lieu à Burrillars le cinq Janvier à Dimmroth le huit Janvier et à Esben-Pittet le neuf Janvier mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats s. Duplication  
s. mariage s. Esben-Pittet  
et Dimmroth

Communiqué : à l'état civil

s. Belmont et Dimmroth

Signatures des époux :

Louis RyserRose Buriquet  
née Buriquet

Signatures des témoins :

Jules Durasin  
Jules Durasin

L'officier de l'état civil :

E. Lamy

N° 2

*Schnell & Pfister*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui *Six Mars* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

*quatorze* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Schnell Johannes* \_\_\_\_\_ *boucher*

de *Munchenbuchsee* \_\_\_\_\_ domicilié à *Bonwillers* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ *célibataire* \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à *Birtwilinden* le *vingt six* *Novembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*soixante six* \_\_\_\_\_ fils de *J. Schnell Johannes* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Anna Elisabeth van Stiller* \_\_\_\_\_

2° *Pfister Elise* \_\_\_\_\_

de *Herrers* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Bonwillers* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ *célibataire* \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à *Herrers* le *quatre* *mars* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*soixante-sept* \_\_\_\_\_ fille de *Fredric Pfister* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *fr. Maria van Probst* \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à *Bonwillers* le *vingt huit* *Janvier*  
à *Herrers* le *trois* *février* et à *Munchenbuchsee* le  
*quatre* *février* mil huit cent *quatre-vingt* *quatorze* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Certificats de publication de mariage de Herrers et Munchenbuchsee*

Communiqué : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ *Herrers et Munchenbuchsee*

Signatures des époux :

*Jean Schnell*  
*Elise Schnell nee Pfister*

Signatures des témoins :

*Fritz Pfister fils*  
*Jean Pfister*

L'officier de l'état civil :

*E. Jager*

N° 3

*Nicity & Barret.*

Nom et profession de l'époux :

1° *Nicity Jean Aloys*

Lieu d'origine et de domicile :

*Moudon, Combrenant l. petit Treycoragnes domicilié à Borrillars*

Etat civil :

*célibataire*

Lieu et date de la naissance :

*né à Borrillars le vingt quatre avril* \_\_\_\_\_ mil huit cent

Noms, profession et

*soixante-six* fils de *Paul Samuel*

domicile des parents :

*et de Rose Louise ne Lanne*

Nom et profession de l'épouse :

2° *Barret Marie Pauline*

Lieu d'origine et de domicile :

*de Châtenois (Vosges) domiciliée à Borrillars*

Etat civil :

*célibataire*

Lieu et date de la naissance :

*née à Châtenois le quinze avril* \_\_\_\_\_ mil huit cent

Noms, profession et

*soixante-un* fille de *Nicolas Barret*

domicile des parents :

*et de Marie Catherine Joséphine ne Lnard.*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Borrillars le huit Janvier, à Moudon le treize, à Treycoragnes le treize, à Combrenant l. petit le quinze et à Châtenois le 21 Janvier mil huit cent quatre vingt quatre.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Certificats de publication de mariage de Moudon, Combrenant l. Petit, Treycoragnes et Châtenois*

Signatures des époux :

*Nicity Jean Aloys  
Barret Marie*

Signatures des témoins :

*François Luchant  
Joseph Luchant*

Communiqué : à l'Etat civil

*à Moudon, Combrenant, Moudon.*

L'officier de l'état civil :

*E. Luchant*

N° 4.

*Perret et Kuhn.*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui *Sept. mois* \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
*quatorze.* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Perret Charles Eugène* *architecte* \_\_\_\_\_

de *La Sagne.* \_\_\_\_\_ domicilié à *Berne* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ *célibataire* \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à *Bonnilliers* le *quatre* *Octobre* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*Septante-deux* fils de *Perret Henri Louis* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Elise Jenny* *maison Meyer* \_\_\_\_\_

2° *Kuhn Anna Clara* \_\_\_\_\_

de *Thal. S. Gall.* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Aheimetz S. Gall* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ *célibataire* \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à *Thal* le *treize* *Avril* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*Septante-trois* fille de *Kuhn Jakob Hermann* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Clémentine* *maison Merki* \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à *Berne* le *six sept* *Avril*, à *La Sagne* le *die huit* *Avril*, à *Thal* le *die huit* *Avril*, à *Aheimetz* le *die huit* *Avril*, mil huit cent quatre-vingt-  
*quatorze.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Autorisation de l'officier de l'Etat Civil de Berne de célébrer le mariage à Bonnilliers.*

Communiqué: à l'Etat Civil

*à Berne, La Sagne, Thal, à Aheimetz*

Signatures des époux :

*Ch. Perret*

*Anna Clara Perret née Kuhn.*

Signatures des témoins :

*Ls Perret-Mayer*

*P. Bachelin.*

L'officier de l'état civil :

*G. Eugenio*

*[Signature]*

N° 5

Duvoisin, Dupont

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-neuf ~~juillet~~ mil huit cent quatre-vingt-quatorze par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Duvoisin Frédéric Louis agriculteur de Fontanozier domicilié à Fontanozier veuf de Duvoisin Marie veuve de Leys né à Fontanozier le six Janvier mil huit cent quarante fils de Pierre Louis et de Cécile née Perret.

2° Dupont Elisa née Emery de Fontanozier domiciliée à Fontanozier veuve de Dupont Jules César née le treize Novembre mil huit cent soixant sept. née à Yronand le deux février mil huit cent cinquante six fille de Samuel Daniel et de Marie Gabrielle née Cherattey.

Les publications ont eu lieu à Fontanozier le six ~~juillet~~ mil huit cent quarante quatre.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificat de publication de mariage à Fontanozier

Signatures des époux :

Frédéric Louis Duvoisin  
Elisa Duvoisin

Signatures des témoins :

Louis Cottet  
Jules Pranseyer

Communiqué : \_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

C. Sagnier

Le numéro 5 de la page 36 est celui de la dernière inscription faite pendant l'année 1894, le deux d'octobre du présent registre sera conformes, en ce qui concerne l'officier d'état civil  
C. Sagnier

Paléy Jaur 1895  
Le Préfet  
F. Wroble

Le 9 Janvier 1895  
a été remis à l'archiviste communal en exécution de l'article 2 de la loi.

Duvivier le 9 Janvier 1895  
L'officier d'état civil  
C. Sagnier



N° 1.

*Schneider Vaucharès*

Aujourd'hui *Six* mil \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
*quatre* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :  
Lieu d'origine et de domicile :  
Etat civil :

1° *Schneider Louis* \_\_\_\_\_ *agriculteur*  
de *Strattingen* \_\_\_\_\_ domicilié à *Fontançais*  
\_\_\_\_\_ *célibataire* \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :

né à *Montalchez* le *vingt* *septembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent

Noms, profession et

*soixant-huit* fils de *Gottlieb* \_\_\_\_\_

domicile des parents :

\_\_\_\_\_ et de *Adèle Emilie* *de Guend*

Nom et profession de l'épouse :

2° *Vaucharès Emilie Marie* \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de *Domaison* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Domaison*

Etat civil :

\_\_\_\_\_ *célibataire* \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :

née à *Sorena* le *trois* *octobre* \_\_\_\_\_ mil huit cent

Noms, profession et

*septant sept* fille de *Auguste* \_\_\_\_\_

domicile des parents :

\_\_\_\_\_ et de *Emilie* *Quintan* *de Guille*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Domaison* le *vingt* *sept* *Mars*,  
à *Strattingen* le *vingt* *Mars* et à *Fontançais*  
le *vingt* *Mars* *mil* *huit* *cent* *quatre* *vingt* *quatre*.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

*Certificats de publication*  
*à Domaison, Strattingen*  
*à Fontançais*

Signatures des époux:

*Louis Schneider*  
*Emilie Schneider*

Signatures des témoins:

*Charles Ly*  
*François Vignell*

Communiqué: à l'état civil

à *Domaison* *Champagne*

L'officier de l'état civil:

*E. Luyon*



N° 2.

*Steiner & Bertschy*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui *quinze Juin* — mil huit cent quatre-vingt-*quinze* — par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :1° *Steiner Henri Frédéric agriculteur*de *Gessenay* — domicilié à *Borrillars*— *célibataire* —

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à *Borrillars* le *seize Décembre* — mil huit cent*septant trois* fils de feu *Durid* —— et de *Henriette Marie ne Banderet*.2° *Bertschy nee Clara*de *Montémar* — domiciliée à *Fontanecier*— *célibataire* —

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à *Borende* le *vingt cinq Juillet* — mil huit cent*septant six* fille de *Laurent Louis* —— et de *Paul Cecile ne Lucot sésia*

Les publications ont eu lieu à *Fontanecier* le *vingt quatre*  
*mai*, à *Borrillars* le *vingt quatre mai*, à *Montémar*  
 le *vingt huit* à *Gessenay* le *vingt huit mai* mil huit cent  
*nonante cinq*.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Certificats de publication*  
*du mariage de Montémar -*  
*Gessenay*

Communiqué : à l'état civil

à *Paroisse* à  
*Gessenay*.

Signatures des époux :

*Henri Frédéric Steiner*  
*Clara Steiner née Bertschy*

Signatures des témoins :

*Edmond Bertschy*  
*Jean-Claude Bertschy*

L'officier de l'état civil :

*E. Luyon*

N° 3

Weber et Cochard

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui trois Juillet mil huit cent quatre-vingt-  
quinze par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Weber Jacob Albert agriculteur  
de Brüttchen domicilié à Bonnillers  
célibataire

né à Brüttchen le deux février mil huit cent  
septant trois fils de Jean Jacob  
et de Katherine Elisabeth nee Sprunger

2° Cochard Louisa Lina  
de Nonain domiciliée à Bonnillers  
célibataire

née à Bonnillers le dix huit Février mil huit cent  
septant deux fille de Henri  
et de Anna nee Stuitz nee

Les publications ont eu lieu à Bonnillers le vingt huit mai  
à Arret le trois mai, à Nonain le premier Juin  
mil huit cent quinze Cinq.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Certificat de publication  
de mariage de Arret et  
Nonain

Communiqué: à l'état civil  
à Champagne Arret.

Signatures des époux:

Albert Weber  
Lina Weber nee Cochard

Signatures des témoins:

Charles Cochard  
Léon Jaquier

L'officier de l'état civil:

E. Jaquier

N° 4.

Rossat & Perdriat

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt quatre août mil huit cent quatre-vingt-  
cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Rossat Lucien Frédéric agriculteur  
de Douvillars & Grandson domicilié à Douvillars  
veuf de Marie Louise son épouse

né à Douvillars le vingt trois mars mil huit cent

septant fils de Jean Louis  
et de Lucie Caroline née Saguerie  
Douvillars

2° Perdriat Rosine

de Ormens domiciliée à Ormens

Célibataire

née à Ormens le seize décembre mil huit cent

septant un fille de Alphonse

et de Lucie née Beurewé Ormens

Les publications ont eu lieu à Ormens le vingt juillet, à  
Grandson le vingt juillet et à Douvillars le  
six neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les certificats de publication  
de mariage de Ormens  
et Grandson

Signatures des époux :

Lucien Rossat  
Rosine Perdriat

Signatures des témoins :

Jean Fister  
Jules Buennens

Communiqué : à l'Etat Civil

de Grandson & Concide

L'officier de l'état civil :

E. Saguerie

N° 5

Bertschi Gironid

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui *soixante et quatre* mil huit cent quatre-vingt-

*quatre* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Bertschi Laurent Edmond* *peintre*

de *Monterrat* domicilié à *Bouillans*

*célibataire*

Lieu et date de la naissance :

né à *Travers le vingt six Janvier* mil huit cent

Noms, profession et

*septant-cinq* fils de *Louis Laurent*

domicile des parents :

et de *Marie Cecile Justine Sacot y Combes.*

Nom et profession de l'épouse :

2° *Gironid Lucie*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Grandereut.* domiciliée à *Ormond.*

Etat civil :

*célibataire*

Lieu et date de la naissance :

née à *Cocelles le quatorze Novembre* mil huit cent

Noms, profession et

*septant-trois* fille de *Jean Daniel*

domicile des parents :

et de *Charlotte Louis son de Verdille*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Bouillans le six sept.*, à *Ormond le six neuf.*, à *Monterrat le six neuf* et à *Grandereut le six neuf* *Septembre* mil huit cent *soixante-cinq*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Les certificats de publication de mariage de Ormond Monterrat et Grandereut.*

Signatures des époux :

*Edmond Bertschi*  
*Lucie Bertschi nee Gironid.*

Signatures des témoins :

*Gottfried Seiler*  
*Jules Favre Lucif*

L'officier de l'état civil :

*E. Jaquier*

Communiqué: à l'état civil

*de Ormond, Monterrat et Fize.*

*Le six cinq à la page qua-  
tride un est celui de la  
dernier inscription faite  
pendant l'année mil huit  
cent soixante cinq. Les deux  
doubles du présent registre  
sont conformes, a qui sont  
certifiés*

*Officier d'état civil  
E. Jaquier*

*Fu le 8 Janv 1896,  
Le Préfet,  
F. Erroley*

*Le neuf Janvier un double a  
été remis à l'autorité cantonale  
en exécution de l'art 2 de la loi*

*Bouillans le 9 Janvier 1896  
L'officier d'état civil  
E. Jaquier*



N° 1

*Duvoisin & Vigierat*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui *soix huit Mars* — mil huit cent quatre-vingt-

*Soix* — par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Duvoisin Edouard* — *agriculteur*

de *Fontenozier* — domicilié à *Fontenozier*

*Célibataire*

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à *Fontenozier* le *quatorze Juin* — mil huit cent

~~*septante quatre*~~ *quatre* fils de *Jean Auguste* —

et de *Charlotte ne Bormoz* —

2° *Vigierat Marie* —

de *Combremont l. Grand* domiciliée à *Villars-Bourquin*

*Célibataire*

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à *Combremont l. Grand* le *quatorze mai* — mil huit cent

*Septante* — fille de *Marie ne Binygeli veuve de*

et de *Bunil Jean Louis Vigierat*

Les publications ont eu lieu à *Fontenozier* le *dix neuf février*  
à *Combremont l. Grand* le *vingt un février* et à  
*Villars-Bourquin* le

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Les certificats de publication  
v. mariage à Fontenozier  
et Villars Bourquin  
Combremont l. Grand.*

Signatures des époux :

*Edouard Duvoisin*  
*Marie Duvoisin ne Vigierat*

Signatures des témoins :

*Adrien Boyois*  
*Henri Favre*

Communiqué : à l'état civil  
v. *Combremont ne Fiore*

L'officier de l'état civil :

*E. Saquier*

N° 2.

Chabloy & Boverard

Aujourd'hui vingt un Mars — mil huit cent quatre-vingt-

seize — par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° Chabloy Auguste — agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de Vaugondry — domicilié à Bonnillars

Etat civil :

Célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Bondry le dix neuf Juillet — mil huit cent

Noms, profession et

soixante quatre fils de Simon Henriette Chabloy.

domicile des parents :

et de

Nom et profession de l'épouse :

2° Boverard Marie Elise —

Lieu d'origine et de domicile :

de Cully — domiciliée à Fontaines

Etat civil :

Célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Fontaines le sept Juillet — mil huit cent

Noms, profession et

Septante fille de Elie Louis —

domicile des parents :

et de Lucie sa Mégnonnet.

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Bonnillars le vingt huit février  
à Fontaines le deux mars et à Cully le premier  
mars mil huit cent quatre vingt seize et à Vaugondry  
le cinq mars

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificat de publication  
de mariage de Cully  
Fontaines & Vaugondry

Signatures des époux :

Auguste Chabloy  
Elise Chabloy ne Boverard

Signatures des témoins :

Louis Emery  
Yochel Pommery

Communiqué : à l'état civil

de François Champagnon  
Cully

L'officier de l'état civil :

E. Luyrier

N° 3

Emery &amp; Scardin

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt trois mars mil huit cent quatre-vingt-

seize \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Emery Louis \_\_\_\_\_ vignetteur \_\_\_\_\_

des Collages \_\_\_\_\_ domicilié à Borrillas

\_\_\_\_\_ célibataire \_\_\_\_\_

né à Borrillas le cinq janvier \_\_\_\_\_ mil huit cent

soixante-six fils de Samuel Daniel \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Marie Gabrielle veuve Cheralley

2° Scardin Marie Annette \_\_\_\_\_

de Sances \_\_\_\_\_ domiciliée à Borrillas

\_\_\_\_\_ célibataire \_\_\_\_\_

née à Borrillas le trois avril \_\_\_\_\_ mil huit cent

septante quatre fille de Béat \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de Jenny veuve Frank. \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à Borrillas le deux mars  
aux Collages le quatre mars et à Sances le  
quatre mars mil huit cent soixante-six.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication  
de mariage des Collages  
et de Sances. \_\_\_\_\_

Signatures des époux :

Louis Emery  
Marie Emery veuve Frank

Signatures des témoins :

Auguste Chabloy  
Gildo Galeazzi

Communiqué : à l'état civil

de Borrillas et Sances.

L'officier de l'état civil :

E. Sapin

N° 4

*Pfister & Grandjean*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt deux* *de* *Novembre* mil huit cent quatre-vingt-

*deux* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Pfister Johann Jacob* *agriculteur*

de *Reizers* domicilié à *Bonnillans*

*celibataire*

né à *Reizers* le *vingt quatre* *août* mil huit cent

*septant un* fils de *Friedrich Pfister Bonnillans*

et de *Maria ne Robert* *née à*

2° *Grandjean Elise*

de *Bettes* domiciliée à *Bonnillans*

*celibataire*

née à *Bonnillans* le *vingt Janvier* mil huit cent

*septant trois* fille de *Friedrich Louis Grandjean*

et de *Elise ne Apotheker Bonnillans*

Les publications ont eu lieu à *Bonnillans* le *vingt neuf*  
*Octobre* à *Bettes* le *trente un* *Reizers* le *trente*  
*un* *Octobre* mil huit cent *nonante* *Six*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Les actes de publication*  
*du mariage de* *Bettes*  
*de* *Reizers*

Communiqué : à l'état civil

de *Bettes* et *Reizers*.

Signatures des époux :

*Jean Pfister*  
*Elise Pfister ne Grandjean*

Signatures des témoins :

*Henri Martin*  
*Gottlieb Passafallen*

L'officier de l'état civil :

*C. Leger*

*Le numéro quatre à la page*  
*quarante cinq est celui de*  
*la dernière inscription faite*  
*pendant l'année mil huit*  
*cent nonante six, les deux*  
*autres du présent registre*  
*sont conformes, en ce sens*  
*certifions*

*L'officier d'état civil*  
*C. Leger*

*Fait le 8 Janvier 1897.*  
*Le Prêtre*  
*F. Strobel*



N° 7.

Steiner-Duvoisin

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui *vingt deux* le *deux* mil huit cent quatre-vingt-*six sept*

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Steiner Louis *Agriculteur*de Gessenay domicilié à Dornellascélibataire

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né aux Villiers le *dix huit* mil huit cent*septant deux* fils de Jean David Steineret de Henriette Marie née Boudier2° Duvoisin Alicede Fontanerie domiciliée à Fontaneriecélibataire

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à Fontanerie le *trois* Juin mil huit cent*septant neuf* fille de Frédéric Jules Alphonseet de Emma née DuvoisinLes publications ont eu lieu à Dornellas le *vingt sept*  
à Fontanerie le *vingt sept* et à Gessenay le  
*vingt huit* septembre mil huit cent *nonant sept*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de publication  
de mariage de Gessenay.

Signatures des époux :

Louis Steiner.  
Alice Steiner née Duvoisin

Signatures des témoins :

Adolphe Duvoisin  
Constant Faure

Communiqué : à l'état civil

de Gessenay.

L'officier de l'état civil :

E. Lajoux

N° 2  
Charles Durvoisin

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui vingt deux Octobre mil huit cent quatre-vingt-

soix sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Charles Edouard Instituteur

de Goumoens-la-Ville domicilié à Fontenay

celibataire

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à Genève le vingt janvier mil huit cent

septant sept fils de Jenny ou Berboy veuve

et de Samuel Charles

2° Durvoisin Marie Louise Célestine

de Fontenay domiciliée à Fontenay

Célibataire

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à Fontenay le quatre Octobre mil huit cent

soixant sept fille de Jean Felix Durvoisin

et de Mme Constantine Durvoisin

Les publications ont eu lieu à Fontenay le vingt sept

et à Goumoens-la-Ville le vingt huit Septembre

mil huit cent quatre vingt six sept

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1° Les actes de publication  
de mariage et  
Goumoens-la-Ville

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Communiqué: à l'Etat

Civil d'Challens.

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signatures des époux :

Charles  
Marie Louise Durvoisin

Signatures des témoins :

Antoine Durvoisin  
Constant Favre

L'officier de l'état civil :

E. Jacquin

Le n° reçu au page quarante sept est celui de la dernière inscription faite pendant l'année 1897 les deux doubles du présent registre sont conformes, ce que nous certifions l'officier d'état civil E. Jacquin



Julie 7 Janv 1898.  
Léopold  
P. Carole

Form. 5. Le 8 Janvier 1898 en vertu de l'art 26 de la loi sur l'Etat Civil. Durvoisin le 8 Janvier 1898



1898.

N° 1

Testaz & Geneux

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt six avril \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
six huit \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Testaz Charles Henri pasteur  
de Dex \_\_\_\_\_ domicilié à Gommiers-la-Ville  
\_\_\_\_\_ célibataire \_\_\_\_\_

né à Dex le sept août \_\_\_\_\_ mil huit cent

<sup>63</sup>  
~~quatre vingt six~~ fils de: défunts Charles Philippe  
et de Henriette Louise née Pasche

2° Geneux Amélie Louise  
de St. Croix \_\_\_\_\_ domiciliée à Bonnillars  
\_\_\_\_\_ célibataire \_\_\_\_\_

née à Chaux de Fonds le premier octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent

soixante huit fille de F. Fribre Eugène  
et de Adèle Augustine née Mand

Les publications ont eu lieu à Bonnillars le sept août et  
à Gommiers-la-Ville, Dex et St. Croix le neuf  
avril mil huit cent quatre vingt six - huit \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de l'Etat  
Civil d' Echallens \_\_\_\_\_

Signatures des époux :

Charles Henri Testaz, pasteur  
Amélie Testaz née Geneux

Signatures des témoins :

Jules Favre  
Henri Geneux

Communiqué : à l'Etat Civil

d' Echallens, Dex et  
St. Croix \_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

E. Jaquier

N° 2

*Farre & Seiler*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui *six sept* *Septembre* mil huit cent quatre-vingt-

*six huit* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Farre Charles Louis* *agriculteur*

de *Proven* domicilié à *Bonwillars*

*célibataire*

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à *Vaugondry le deux juillet* mil huit cent

*septante cinq* fils de *Jules Emile*

et de *Marie Susanne née Speigner*

2° *Seiler Anna Maria*

de *Dörigen* domiciliée à *Bonwillars*

*célibataire*

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à *Arreisimmen le deux mai* mil huit cent

*septante quatre* fille de *Pierre Seiler*

et de *Katharina née Imobersteg*

Les publications ont eu lieu à *Intertaken le premier*, à *Bonwillars le trente un août* et à *Proven le deux* *Septembre* mil huit cent *vingt huit*.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Certificats de publication*  
*de promesse de mariage*  
*à Intertaken & Proven*

Signatures des époux :

*Charles Farre*  
*Anna Marie Farre of Seiler*

Signatures des témoins :

*Fritz Farre*  
*Eduard Farre*

L'officier de l'état civil :

*C. Farquier*

Communiqué : *l'état civil*

*à Intertaken & Proven*

*Le n° deux à la page*  
*quarante neuf en celui*  
*de la dernière inscription*  
*faite dans l'année mil huit*  
*cent vingt huit, les*  
*deux copies du présent re-*  
*gistre sont conformes, en*  
*ce qui nous concerne.*

*L'officier d'état civil*  
*C. Farquier*

*Fait le 4 Janv. 1899,*  
*Le Préfet*  
*J. Croval*

*Le 5 janvier 1899, double*  
*de ce registre a été remis à l'autorité*  
*particulière de l'arrondissement*  
*n° 2 de la loi -*  
*Bonwillars le 5 janvier 1899*  
*L'officier d'état civil*

~ 1899 ~

N° 1

Buriquet Malherbe

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt huit Janvier mil huit cent quatre-vingt-  
six neuf. — par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Buriquet Lucien Lucien agriculteur

de Esserh. Pittet — domicilié à Bonnillars

— célibataire —

né à Bonnillars le vingt novembre — mil huit cent

soixant-huit — fils de Louis —

— et de Justine m. Fave à Bonnillars

2° Malherbe Lina Augustine —

de Charornay — domiciliée à Bonnillars.

— célibataire —

née à Montigny le trois septembre mil huit cent

septant-sept — fille de Louis —

— et de Lisette Henriette m. Rieus.

Les publications ont eu lieu à Bonnillars le soix Sept Janvier,  
à Esserh. Pittet le sept Janvier et à Charornay le  
sept Janvier mil huit cent soixant-neuf —

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de publications  
de mariage à Esserh. Pittet  
et Charornay.

Signatures des époux :

Lucien Buriquet  
Lina Buriquet

Signatures des témoins :

Louis Chédet  
Charles Fave

Communiqué : à l'Etat Civil

à Charornay le  
soixant-neuf

L'officier de l'état civil :

C. Saquier

N° 2.

Serey Ernest

Nom et profession de l'époux :  
Lieu d'origine et de domicile :  
Etat civil :

Aujourd'hui seize février \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-  
six neuf \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>er</sup> Serey Ernest \_\_\_\_\_ agriculteur

de Villars-Bourquin — domicilié à Borrillars —

\_\_\_\_\_ célibataire \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :

né à Villars-Bourquin le vingt quatre avril mil huit cent

Noms, profession et

Septante huit fils de François \_\_\_\_\_

domicile des parents :

\_\_\_\_\_ et de Cécile Emme Cochard \_\_\_\_\_

Nom et profession de l'épouse :

2<sup>o</sup> Sussat Elise Berthe \_\_\_\_\_

Lieu d'origine et de domicile :

de Borrillars & Grandson domiciliée à Borrillars —

Etat civil :

\_\_\_\_\_ célibataire \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :

née à Borrillars le treize novembre — mil huit cent

Noms, profession et

soixante — fille de Jean Susset \_\_\_\_\_

domicile des parents :

\_\_\_\_\_ et de Thérèse de Perrin \_\_\_\_\_

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Borrillars le huit Janvier  
à Grandson le premier février et à Villars-Bourquin  
le premier février mil huit cent vingt - neuf -

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de publication &  
mariage de Villars -  
Bourquin & Grandson

Communiqué : à l'état civil

de Serey & Grandson.

Signatures des époux :

Ernest Serey  
Berthe Serey

Signatures des témoins :

J. Laquer  
de Perrin

L'officier de l'état civil :

E. Serey

N° 3

Rösch &amp; Burnens

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui *vingt neuf avril* — mil huit cent quatre-vingt-  
*six neuf* — par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Rösch Ernest* — *raté en chambre*  
de *Simpach* — domicilié à *La Cour de Peilze*  
— *célibataire* —

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à *Provenne* le *six février* — mil huit cent  
*soixante quatre* fils de *Joseph Rösch*  
— et de *Fanny ne Chammond veuf*

2° *Burnens Augusta* — *cuisinière*  
de *Culens* — domiciliée à *Plainpalais*  
— *célibataire* —

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à *Culens* le *deux décembre* — mil huit cent  
*septante deux* fille de *Augustin Burnens à Dorvillars*  
— et de —

Les publications ont eu lieu à *La Cour de Peilze* le *quatre*,  
à *Plainpalais* le *six*, à *Simpach* le *sept* et à *Culens* le  
*sept avril* mil huit cent quatre-vingt-*six neuf*.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Certificat de Publication*  
*à la Cour de Peilze* -

Signatures des époux :

*Ernest Rösch*  
*Augusta Rösch née Burnens*

Signatures des témoins :

*Ernest Rösch*  
*Olug! Meignin*  
*Augusta Rösch née Burnens*  
*M. Jaquier*

L'officier de l'état civil :

*C. Jaquier*

Communiqué : à l'état civil  
à *La Cour de Peilze, Simpach,*  
*Culens et Plainpalais*

N° 4

*Bugnon & Lagnaz*

Aujourd'hui *deux Décembre* — mil huit cent quatre-vingt-

*six neuf* — par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :  
Lieu d'origine et de domicile :  
Etat civil :

1° *Bugnon Jules Georges agent de police*  
de *Bullet* — domicilié à *Neuchâtel*  
*célibataire*

Lieu et date de la naissance :

né à *Dayard le mouz, Julliet* — mil huit cent

Noms, profession et

*soixante sept* fils de *Joseph Gustave* —

domicile des parents :

et de *Cécile Elise m. Giroud* —

Nom et profession de l'épouse :

2° *Suzanne Alice* —

Lieu d'origine et de domicile :

de *Bussy / Mondon* domiciliée à *Bourillars*

Etat civil :

*célibataire*

Lieu et date de la naissance :

née à *Villars-Mondrate* le *trois août* mil huit cent

Noms, profession et

*septante* fille de *Pierre Auguste* —

domicile des parents :

et de *Marie m. Paccard* —

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Bourillars* le *cinq novembre*  
à *Neuchâtel* le *quatre novembre*, à *Bullet* le *six*  
*novembre* et à *Bussy / Mondon* le *quatre novembre* mil huit cent  
*soixante-neuf*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*autorisation n. civil  
tout au mariage n. l'état  
Civil à Neuchâtel.*

Signatures des époux :

*Georges Bugnon,  
Alice Bugnon née Lagnaz*

Signatures des témoins :

*Louis Emery  
Edouard Schreyer*

Communiqué : à l'état civil

à *Neuchâtel, Bullet et  
Mondon.*

L'officier de l'état civil :

*A. Lagnaz*



N° 5

*Matherbes & Gilliard*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui *vingt un décembre* — mil huit cent quatre-vingt-

*neuf* — par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Matherbes Eugène Charles horloger*

de *Charromay* — domicilié à *Dornellas* —

*célibataire* —

Lieu et date de la naissance :

né à *Grandson le vingt cinq novembre* mil huit cent

Noms, profession et

*septante deux* fils de *Louis* —

domicile des parents :

— et de *Vivette Henriette m. Ricot* —

Nom et profession de l'épouse :

2° *Gilliard Rose* — *couturière* —

Lieu d'origine et de domicile :

de *Combremont-le-Grand* domiciliée à *Dornellas* —

Etat civil :

*célibataire* —

Lieu et date de la naissance :

née à *Dornellas le huit un décembre* mil huit cent

Noms, profession et

*soixante-huit* fille de *J. Daniel* —

domicile des parents :

— et de *Stéphanie m. Meneghini Dornellas*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Dornellas le vingt un décembre* à

*Combremont-le-Grand le trois décembre* à *Charromay*

*le trois décembre mil huit cent vingt un*.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative; les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Actes de publication de mariage à Combremont-le-Grand & Charromay*

Signatures des époux :

*Matherbes Charles*  
*Matherbes Rose Gilliard*

Signatures des témoins :

*Eugène Ramseyer*  
*Jules Durand*

L'officier de l'état civil :

*A. Leger*

Communiqué : *Etat civil*

*Charromay & Combremont-le-Grand*

*Le 5 janvier 1900*  
*par le Préfet*  
*J. Grandjean Subst.*



*Le 6 janvier 1900*  
*à Dornellas*  
*en vertu de l'arrêté du 5 janvier 1900*  
*et de la loi*

*Dornellas le 6 janvier 1900*  
*L'officier d'état civil*  
*A. Leger*

N° 1.  
*Duvoisin Ray*

Nom et profession de l'époux :  
 Lieu d'origine et de domicile :  
 Etat civil :

Aujourd'hui *six Octob* \_\_\_\_\_ mil ~~huit cent quatre-vingt-~~  
~~neuf cent~~ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Duvoisin Ami Fritz* \_\_\_\_\_  
 de *Fontanerie* \_\_\_\_\_ domicilié à *Fontanerie* \_\_\_\_\_  
 Etat civil : *célibataire* \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :  
 Noms, profession et  
 domicile des parents :

né à *Fontanerie* le *trente un Décembre* mil huit cent  
*septante-trois* fils de *Friedric Alphonse Fuchs* \_\_\_\_\_  
 et de *Emma m Duvoisin* \_\_\_\_\_

Nom et profession de l'épouse :  
 Lieu d'origine et de domicile :  
 Etat civil :

2° *Ray Bertha Elise* \_\_\_\_\_  
 de *Villars-Berquin* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Villars-Berquin* \_\_\_\_\_  
 Etat civil : *célibataire* \_\_\_\_\_

Lieu et date de la naissance :  
 Noms, profession et  
 domicile des parents :

née à *Villars-Berquin* le *cinq juin* mil huit cent  
~~*septante-trois*~~ \_\_\_\_\_ fille de *Eugène Ray* \_\_\_\_\_  
 et de *Constance m Grandjean* \_\_\_\_\_

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Fontanerie* le *six Août*.  
 à *Villars-Berquin* le *vingt six Juillet* mil  
*neuf cent* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

*Les actes de publication  
 de mariage de  
 Fontanerie et Villars  
 Berquin* \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Communiqué: à l'état civil  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Signatures des époux:

*Duvoisin Fritz*  
*Duvoisin née Ray*

Signatures des témoins:

*Léon Ray*  
*Lucien Bossat*

L'officier de l'état civil:

*E. Janyrier*

N° 2.

Favre &amp; Corthisy

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Anjourd'hui vingt Octobe mil ~~huit~~ cent quatre vingt-  
neuf cent — par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Favre Jules Edouard agriculteur  
de Provence domicilié à Bonriars  
celibataire

né à Vaugondry le neuf Septembre mil huit cent  
soixante neuf fils de Jules Emile  
et de Marie Susanne veuve Meigniez  
à Bonriars

2<sup>o</sup> Corthisy Marie Louise  
de Dampierre (Vaux) domiciliée à Bonriars  
celibataire

née à Chatel St Denis le neuf Octobe mil huit cent  
septante six fille de Frédéric Corthisy  
et de Barbara veuve Haider vicésis

Les publications ont eu lieu à Bonriars le vingt Septembre  
à Dampierre le vingt sept Septembre à Provence le vingt neuf  
Septembre mil neuf cent.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les certificats de publication  
de mariage de Dampierre  
et Provence

Signatures des époux :

Edouard Favre  
Marie Françoise Corthisy

Signatures des témoins :

Léon Corthisy  
Charles Favre

Communiqué : à l'Etat Civil

de Dampierre et Provence.

L'officier de l'état civil :

C. Laguerre

N° 3

*Cornue & Carthésy*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *quatre décembre* mil huit cent ~~quatre~~ *vingt-neuf* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Cornue Louis* agriculteur

de *Stances* domicilié à *Stances*

*celibataire*

né à *Stances* le *vingt-neuf Janvier* mil huit cent

*soixante-cinq* fils de *Eugène Louis Cornue*

et de *Julie née Durand* à *Stances*

2° *Carthésy Marie Emma*

de *Dampierre (Tand)* domiciliée à *Dampierres*

*celibataire*

née à *Villars-Dampierre* le *premier Octobre* mil huit cent

*septante-quatre* fille de *Jean Louis*

et de *Suzanne Justine née Dumet*

Les publications ont eu lieu à *Dampierres* le *vingt-neuf* à *Stances* le *huit*, et à *Dampierre* le *neuf décembre* mil *neuf cent*.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

*Certificat de publication de mariage à l'état civil à Dampierres.*

Signatures des époux:

*Louis Cornue*

*Emma Cornue née Carthésy*

Signatures des témoins:

*Schreyer Edouard*  
*Wazille Pierre*

L'officier de l'état civil:

*E. Saguer*

Communiqué: à l'état civil à *Dampierres et de Stances.*

*Le n° trois à la page cinquante sept est celui de la dernière inscription fait pendant l'année mil neuf cent, les deux autres du présent registre sont conformes, en ce sens certifiées.*



*M. Le Bailly*  
*Le Bailly*  
*Le Bailly*

Form. 5. *Le 5 Janvier 1901, un double a été remis à l'archiviste cantonal en exécution de l'art 25 de la loi.*  
*Dampierres le 5 Janvier 1901. L'officier d'état civil*

N° 1  
Berger & Dill

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui seize février \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre vingt  
 neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :  
 1° Berger Jean \_\_\_\_\_ agriculteur  
 de Spierre \_\_\_\_\_ domicilié à Dornellas  
 veuf de Caroline née Geyer

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à Dolligen le vingt un Ooit \_\_\_\_\_ mil huit cent  
 cinquante six fils de David \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ et de Barbara née Trachten  
 2° Dill Anna \_\_\_\_\_  
 de Münchenbuchsée \_\_\_\_\_ domiciliée à Münzingen  
 \_\_\_\_\_ célibataire

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à Münchenbuchsée le Sept avril \_\_\_\_\_ mil huit cent  
 cinquante six fille de Nicolas \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_ et de Anna née Dittkofer

Les publications ont eu lieu à Dornellas le vingt trois  
 à Münzingen le vingt huit, à Spierre le vingt Sept  
 et à Münchenbuchsée le vingt huit Janvier mil neuf cent

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de Publication  
de mariage de Münzingen  
Spierre & Münchenbuchsée

Signatures des époux :

Jean Berger  
Anna Berger geb Dill

Signatures des témoins :

Louis Emery  
Jules Berniers

Communiqué : à l'Etat Civil

à Münzingen, Spierre  
& Münchenbuchsée

L'officier de l'état civil :

E. Lamy

N° 2.

*Martin & Farre*

Aujourd'hui *le six Mars* mil huit cent quatre vingt

*neuf cent un* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° *Martin Henri* agriculteur

Lieu d'origine et de domicile :

de *Valleyes / Montagny* domicilié à *Bourillars*

Etat civil :

*célibataire*

Lieu et date de la naissance :

né à *Montagny le trois Décembre* mil huit cent

Noms, profession et

*soixante neuf* fils de *J. François Charles*

domicile des parents :

et de *Julie Blanche née Perbois*

Nom et profession de l'épouse :

2° *Farre Marie Julie*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Bourillars* domiciliée à *Bourillars*

Etat civil :

*célibataire*

Lieu et date de la naissance :

née à *Bourillars le six neuf Juin* mil huit cent

Noms, profession et

*septant six* fille de *Henri*

domicile des parents :

et de *Elisabeth Milliet*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Bourillars & Valleyes /*

*Montagny le vingt deux mil neuf cent un*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Certificats de Publication de mariage de Valleyes / Montagny*

Signatures des époux :

*Henri Martin*  
*Julie Martin née Farre*

Signatures des témoins :

*Charles Ray*  
*Henri*

Communiqué : à l'état civil

*Montagny*

L'officier de l'état civil :

*E. Saguerie*



N° 4

Dunand & Lagnaz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui vingt neuf Juin mil huit cent quatre vingt neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Dunand Henri Cocher de Bassins domicilié à Genève célibataire

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à Bassins le dix huit Décembre mil huit cent Soixante huit fils de Alphonse Jules et de Anne Catherine née Ferrat

2° Lagnaz Blanche Clara de Bussy / Moudon domiciliée à Genève célibataire

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et domicile des parents :

Date des publications :

née à Bornillars le vingt cinq Juin mil huit cent Septante quatre fille de Pierre Auguste et de Marie Bécovich

Les publications ont eu lieu à Bassins le trente un mai à Bussy le trente mai et à Genève le vingt deux mai mil neuf cent un.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le mariage en l'état civil à Genève.

Communiqué en l'état civil à Genève, Moudon et Begnins.

Signatures des époux :

Henri Dunand  
Blanche Dunand née Lagnaz

Signatures des témoins :

Vouillet  
Georges Bugnon

L'officier de l'état civil :

E. Lagnaz

Insulté d'une notification de la Chancellerie du canton de Genève, il résulte que : Dunand, Henri, désigné ci dessus, a été reçu citoyen genevois le 14 avril 1916. Bornillars le 14 octobre 1916. L'officier de l'état civil E. Lagnaz.





N° 511  
 Neuenchwander  
 Frersch  
 Nom et profession de l'époux :  
 Lieu d'origine et de domicile :  
 Etat civil :  
 Lieu et date de la naissance :  
 Noms, profession et domicile des parents :  
 Nom et profession de l'épouse :  
 Lieu d'origine et de domicile :  
 Etat civil :  
 Lieu et date de la naissance :  
 Noms, profession et domicile des parents :  
 Date des publications :

Aujourd'hui -vingt sept Septembre mil huit cent quatre-vingt-  
 neuf cent un par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Neuenchwander Louis *chambre*  
 de Langman \_\_\_\_\_ domicilié à Somillat  
 Neuf St. Louis Sophie au Varpin

---

né à Fresens le vingt sept Octobre \_\_\_\_\_ mil huit cent  
 cinquante huit fils de Louis \_\_\_\_\_  
 et de Marie Marguerite *midon*

2° Frersch Marie Louise  
 de Hopsidan Württemberg domiciliée à Champagne

---

née à Champagne le vingt trois novembre mil huit cent  
 septante fille de Christophe \_\_\_\_\_  
 et de Madeleine *me. Andrist*

Les publications ont eu lieu à Champagne le trois août, à  
 Somillat le cinq août, à Langman le quatre août  
 et à Hopsidan le six août mil neuf cent un \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :  
 Certificats de publications  
 de mariage de Champagne  
 Langman et Hopsidan.

Signatures des époux :  
 Louis Neuenchwander  
 Marie Neuenchwander

Signatures des témoins :  
 Albert Leuba  
 Edouard *Shurgen*

L'officier de l'état civil :  
 E. Frersch

Communiqué : à la Chancellerie  
 d'état à Laxembourg et  
 à l'état civil de Langman  
 et Champagne.

Le cinq à la page  
 six ans avec celui  
 de la dernière inscription  
 fait pendant l'année  
 mil neuf cent un, les  
 deux doubles du présent  
 registre sont conformes  
 à ce que nous certifions  
 L'officier d'état civil  
 E. Frersch

M. le Maire 1902  
 Valrist  
 M. J. J. J.

Le 7 Janvier 1902, un double  
 a été remis à l'autorité  
 cantonale en exécution  
 de l'art. 25 de la Loi.  
 Somillat le 7 Janvier 1902  
 L'officier d'état civil  
 E. Frersch



1902.

N° 1.

*Laquier, Guillaud*

Aujourd'hui *quatorze février* mil huit cent quatre-vingt-

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Nom et profession de l'époux :

1° *Laquier Michel* — *agriculteur* —

Lieu d'origine et de domicile :

de *Burrillars* domicilié à *Burrillars*

Etat civil :

*célibataire*

Lieu et date de la naissance :

né à *Burrillars* le *vingt quatre* septembre mil huit cent

Noms, profession et

*Septant cinq* fils de *Berni Louis*

domicile des parents :

et de *Mari Louis* née *Perruise*

Nom et profession de l'épouse :

2° *Guillaud Louise*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Champagne* domiciliée à *Champagne*

Etat civil :

*célibataire*

Lieu et date de la naissance :

née à *Champagne* le *vingt un* Mars mil huit cent

Noms, profession et

*Septante huit* fille de *Pules*

domicile des parents :

et de *Louise Linn* née *Guillaud*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Burrillars* le *vingt cinq* janvier et à *Champagne* le *vingt sept* janvier mil neuf cent *deux*.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

*Certificat de Publication  
de mariage de Champagne*

Signatures des époux :

*M. Laquier*  
*Louise Laquier née Guillaud*

Signatures des témoins:

*Laquier*  
*Alfred Dan*

Communiqué: *à l'Etat*

*Civil de Champagne*

L'officier de l'état civil :

*E. Laquier*

N° 2.

*Wollenweider & Kull*

Aujourd'hui trois avril \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre vingt

Nom et profession de l'époux :

*cent deux* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :  
1° Wollenweider Arnold — *négociant* —

Lieu d'origine et de domicile :

de Elmgh. Lirich domicilié à Yrendon

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Flémier le trente novembre mil huit cent

Noms, profession et

septante deux fils de Jean Sindulpha

domicile des parents :

et de Julie née Perrotin à Flémier

Nom et profession de l'épouse :

2° Kull Suzanne Marie *coiffeuse*

Lieu d'origine et de domicile :

de Affeltrangen (Surgorie) domiciliée à Yrendon

Etat civil :

divorcée de Jean George Hildebrand le

vingt sept mai mil neuf cent un

Lieu et date de la naissance :

née à Lirich le huit janvier mil huit cent

Noms, profession et

soixante deux fille de Jean

domicile des parents :

et de Anna née Weiss née à Flémier

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Arcy le quatorze Mars  
à Affeltrangen et à Yrendon le quinze Mars  
mil neuf cent deux.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificat de  
Publication de mariage  
à l'état civil à Yrendon

Signatures des époux :

Wollenweider  
M. Wollenweider

Signatures des témoins :

Fauroux  
Jules Kagnière

Communiqué : à l'état civil

à Yrendon, Affeltrangen  
et Arcy.

L'officier de l'état civil :

E. Lory

N° 3  
Girardet, Malherbe

Aujourd'hui *six neuf avril* mil huit cent quatre vingt

Nom et profession de l'époux :

*neuf cent deux* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Lieu d'origine et de domicile :

1° Girardet Auguste Samuel agriculteur  
de Sichy domicilié à Colombier

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Colombier le trois février mil huit cent

Noms, profession et

Septante Sept fils de Jules Auguste Girardet

domicile des parents :

et de Elisabeth Marguerite Geisler

Nom et profession de l'épouse :

2° Malherbe Henriette Elise cuisinière

Lieu d'origine et de domicile :

de Charromay domiciliée à Sommiller

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à Montagny le onze mai mil huit cent

Noms, profession et

Septant neuf fille de Louis Malherbe

domicile des parents :

et de Liseth Henriette ni Pierre

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Colombier le vingt cinq  
mars, à Belmont le vingt six mars, à Charromay le vingt cinq  
Mars, à Sommiller le vingt six  
mars mil neuf cent deux.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Certificat de Publication  
de mariage de l'état  
Civil de Colombier.

Signatures des époux:

Auguste Girardet.  
Girardet nie Malherbe  
Henriette

Signatures des témoins:

Dupuis Auguste.  
Girardet Albert.

Communiqué: à l'état civil

de Colombier, Belmont  
et Charromay.

L'officier de l'état civil:

C. Legrain

N° 4

*Duroisins Steiner*

Aujourd'hui *vingt neuf avril* mil huit cent quatre-vingt

Nom et profession de l'époux :

*neuf cent deux* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Lieu d'origine et de domicile :

1° *Duroisins Maurice Louis* *comptable*  
de *Sornellas & Fontanerie* domicilié à *Sornellas*

Etat civil :

*célibataire*

Lieu et date de la naissance :

né à *Sornellas* le *vingt un novembre* mil huit cent

Noms, profession et

*Septante quatre* fils de *Denis*

domicile des parents :

et de *Elisa née Dossat* *peignée*

Nom et profession de l'épouse :

2° *Steiner Charlotte Sylvie*

Lieu d'origine et de domicile :

de *Sornellas* domiciliée à *Sornellas*

Etat civil :

*célibataire*

Lieu et date de la naissance :

née à *Sornellas* le *sept mai* mil huit cent

Noms, profession et

*Septante* fille de *Jean Ulrich*

domicile des parents :

et de *Sylvie née Billiet*

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à *Sornellas* le *deux avril*  
à *Fontanerie* le *deux avril* et à *Sornellas*  
le *quatre avril* mil huit cent *deux*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Certificats de publication*  
*de mariage de Fontanerie*  
*de Sornellas*

Signatures des époux :

*M. Duroisins*  
*Charlotte Duroisins née*  
*Steiner*

Signatures des témoins :

*Douglas*  
*Henri Paris*

Communiqué : à l'Etat civil

de *Kirzenberg*

L'officier de l'état civil :

*G. Leger*

N° 5

Ryser et Beniquez

Aujourd'hui Six Juin \_\_\_\_\_ mil huit cent quatre-vingt-

Nom et profession de l'époux :

1° Ryser Jean tailleur

Lieu d'origine et de domicile :

de Dürrenmatt domicilié à Bonwillers

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à S. Aubin le sept mars mil huit cent

Noms, profession et

huitante fils de Ulrich Ryser

domicile des parents :

et de Elisabeth née Staudler

Nom et profession de l'épouse :

2° Beniquez Juliette

Lieu d'origine et de domicile :

de Essert Pittet domiciliée à Bonwillers

Etat civil :

célibataire mineure autorisée

Lieu et date de la naissance :

née à Bonwillers le treize juillet mil huit cent

Noms, profession et

treize ans fille de Louis Beniquez

domicile des parents :

et de Justine née Frossé

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Bonwillers le six huit Mai  
à Essert Pittet le vingt deux mai au Dürrenmatt  
le vingt un mai mil neuf cent deux

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Certificats de Publication  
de mariage de Essert  
Pittet & Dürrenmatt

Signatures des époux :

Jean Ryser  
Juliette Beniquez

Signatures des témoins:

Rodolphe Montandon  
Fred. Lura

Communiqué: à l'Etat Civil

de Dürrenmatt

L'officier de l'état civil :

E. Siquier

N° 6  
Devoisin Meigniez

Nom et profession de l'époux :

Lieu, d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui vingt Décembre mil huit cent ~~quatre~~ <sup>neuf</sup> ~~vingt~~

deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Devoisin Denis — agriculteur —  
de Soumillas, Fontancier domicilié à Soumillas  
celibataire

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à Soumillas le vingt quatre Octobre mil huit cent

septante six fils de Denis

et de Elisa ou Sossat veuf

2° Meigniez Julia

de Soumillas domiciliée à Soumillas

celibataire

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à Soumillas le six mai mil huit cent

septante neuf fille de Auguste

et de Elisa ou Devoisin

Les publications ont eu lieu à Soumillas vingt trois novembre  
à Fontancier le vingt trois novembre mil neuf  
cent deux

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Publication de mariage  
à Soumillas.

Signatures des époux :

Denis Devoisin

Julia Devoisin née Meigniez

Signatures des témoins :

A. Davoine

Denis Meigniez

L'officier de l'état civil :

E. Berger

Communiqué :

Le no six à la page soixante huit en celui de la même inscription fait pendant l'année mil neuf cent deux les deux copies du présent registre sont conformes et que nous certifions  
L'officier d'état civil  
E. Berger

An le 5 janvier 1903  
Lebrét  
Lehanouy

1903

N° 1.

Devoisin Maillard

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui huit <sup>mois</sup> — huit — mil ~~huit~~ cent ~~quatre~~ <sup>vingt</sup> ~~trois~~ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Devoisin Ernest — agriculteur —  
de Fontanecier — domicilié à Fontanecier  
— célibataire —

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à Fontanecier le six août — mil huit cent septante huit fils de Jean Auguste —  
— et de Charlotte Jean Bonnot —

2° Maillard Emma Jenny Coiffeuse  
de Villers-Bonquin — domiciliée à Villers-Bonquin  
— célibataire —

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à Villers-Bonquin le vingt neuf mars mil huit cent quatre —  
— fille de Jules —  
— et de Elisa Jean Savy pièces

Les publications ont eu lieu à Fontanecier le deux juillet, à Villers-Bonquin le quinze juillet mil neuf cent trois.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les certificats de Pu-  
blication de mariage  
de Fiez

Communiqué : à l'état civil

de Fiez

Signatures des époux :

Ernest Devoisin  
Emma Devoisin née Maillard

Signatures des témoins :

Alfred Maubry  
Jules Devoisin

L'officier de l'état civil :

E. Laguerre





1904

N° 1.

Locher & Favre

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui un juillet <sup>neuf</sup> mil ~~huit~~ cent ~~quatre~~ vingt

~~quatre~~ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Locher Jean Oskar Comptable

de Spreitenbach, Argovie, domicilié à Richterswil

célibataire

né à Paris le quatre juillet mil huit cent

soixante un fils de Elisabeth Locher

et de Paris

2° Favre Lisa

de Bourillars, domiciliée à Zürich

Célibataire

née à Bourillars le six neuf Septembre mil huit cent

septante-neuf, fille de Charles Alexis Auguste

et de Thérèse née Ethroz

Les publications ont eu lieu à Richterswil le vingt six mai à Zürich le vingt six mai, à Spreitenbach le vingt sept mai et à Bourillars le vingt sept mai mil ~~neuf~~ cent ~~quatre~~.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébrer le mariage p. l'état civil Richterswil

Signatures des époux :

Locher Jean  
Elisa Locher Favre

Signatures des témoins :

Jules Favre  
Ernest Favre

Communiqué : à l'état civil

de Richterswil et Spreitenbach

L'officier de l'état civil :

E. Fagnier

Le n° un à la page septante un est celle de la dernière inscription faite pendant l'année mil neuf cent quatre les deux copies du présent registre sont conformes, ce qui sera certifié.

Officier d'état civil  
E. Fagnier



M. H. 4 janvier 1905  
le Préfet  
Ed. Spangher

1905

N° 1

Michoud-Sometti

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui <sup>neuf</sup> vingt quatre mars mil ~~sept~~ cent quatre vingt cinq \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Michoud Eugène horloger  
de Charannes-l-Chêne domicilié à Sourillars  
\_\_\_\_\_ célibataire \_\_\_\_\_

né à Freytorrens le vingt un janvier mil huit cent  
huitante-un fils de Élie Michoud  
\_\_\_\_\_ et de Susette Gittelé ni Girard  
2° Sometti Blanche Eva  
de Val d'Ingo. \_\_\_\_\_ domiciliée à Grandson  
\_\_\_\_\_ célibataire \_\_\_\_\_

née à Grandson le vingt quatre février mil huit cent  
huitante cinq fille de Jean Sometti  
\_\_\_\_\_ et de Lea ni Jamme  
Les publications ont eu lieu à Sourillars le un Mars, à  
Grandson le trois Mars et à Charannes-l-Chêne  
le quatre Mars mil neuf cent cinq . \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de publication  
de mariage de Grandson  
à Charannes-l-Chêne

Communiqué : à l'Etat Civil  
à Grandson & Yvernaud

Signatures des époux :

Eugène Michoud  
Blanche Michoud

Signatures des témoins :

Ch<sup>rs</sup> Egli  
Jules Magnien

L'officier de l'état civil :

G. Laguerre

N° 2.

*Lometto Favre*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui *premier Septembre* <sup>neuf</sup> mil ~~huit~~ cent ~~quatre~~ vingt

*cinq* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Lometto Lion Eugène* horloger

de *Val d'Ingo, Italie* domicilié à *Sourillars*

*célibataire*

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à *Péroux le six Janvier* mil huit cent

*quatre vingt* fils de *Jean Lometto*

et de *Geneviève Lometto épouse Grandjean*

2° *Favre Louise Céline*

de *Sourillars* domiciliée à *Sourillars*

*célibataire*

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à *Sourillars le six sept Avril* mil huit cent

*quatre vingt quatre* fille de *Charles Edouard Emile Favre*

et de *Caroline Emma née Châtel*  
*- à Sourillars -*

Les publications ont eu lieu à *Sourillars le treize Juin*  
à *Val d'Ingo le dix huit août mil huit cent*  
*cinq*.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Certificat de publication*  
*de mariage du conseil*  
*d'Italie à Genève*

Signatures des époux :

*Lometto Lion*  
*Lometto Céline*

Signatures des témoins :

*Emile Michoud*  
*Favre Henri*

Communiqué : à la Chancellerie  
d'Etat à *Lausanne*

L'officier de l'état civil :

*C. Jaquier*

N° 3.

Michoud, Firaz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui huit <sup>mil</sup> Décembre \_\_\_\_\_ mil ~~huit~~ cent quatre-vingt

cinq \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Michoud Aloïs \_\_\_\_\_ horloger \_\_\_\_\_

de Charannes-l-Chêne domicilié à Bonvillars \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ célibataire (mineur autorisé) \_\_\_\_\_

né à Vallorbes le vingt six Juin \_\_\_\_\_ mil huit cent

quatre-vingt six fils de Elie Michoud \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et de Suzette Grattelot ne Firaz \_\_\_\_\_2° Firaz Elise \_\_\_\_\_

de Sassel \_\_\_\_\_ domiciliée à Bonvillars \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ célibataire \_\_\_\_\_

née à Chapelle le seize Juillet \_\_\_\_\_ mil huit cent

quatre-vingt deux fille de Firaz Emile \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et de Suzanne Vouille ne Saranchy \_\_\_\_\_Les publications ont eu lieu à Bonvillars le six novembre  
à Sassel le quinze novembre et à Charannes-l-Chêne le quinze novembre mil neuf cent cinq

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les certificats de publication et lois Michoud  
de mariage de Yvonand  
et Granges \_\_\_\_\_

Signatures des époux :

Aloïs Michoud  
Elise Firaz Michoud

Signatures des témoins :

Emile Michoud  
Emile Longchamp

Communiqué : à l'état civil

à Yvonand et de  
Granges. \_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

C. Lagnier

N° 4

*Baltensperger & Früf*

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui *neuf* ~~neuf~~ *Décembre* mil ~~huit~~ *neuf* cent quatre-vingt-cinq par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Baltensperger Gottlieb* ~~vannier~~

de *Britten (Zürich)* domicilié à *Dorwillars*

*veuf de Antoinette Marie née Demierre*

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à *Britten* le *vingt six* *Février* mil huit cent *cinquante un* fils de *Jacob*

et de *Susanne née Baltis*

2° *Früf Anna*

de *Volken (Zürich)* domiciliée à *Dorwillars*

*célibataire*

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à *Volken* le *trente un* *août* mil huit cent *cinquante sept* fille de *Johann Konrad*

et de *Anna née Meier*

Les publications ont eu lieu à *Dorwillars* le *six* *novembre* à *Britten* le *quinze* *novembre* et à *Volken* le *vingt* *novembre* mil *neuf* cent *cinq*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les certificats de publication de mariage à *Britten* et *Volken*

Signatures des époux:

*Gottlieb Baltensperger*  
*Anna Baltensperger Früf*

Signatures des témoins:

*Julien Roulier*  
*Louis Süssli*

L'officier de l'état civil:

*G. Loquier*

Communiqué à l'Etat Civil de *Britten* et *Volken*.

*Le no quatre à la page septante cinq en copie de la dernière inscription faite pendant l'année mil neuf cent cinq les deux copies dupliées sont registées et conformes, en ce qui concerne les noms et professions.*

*Officier d'état civil G. Loquier*

*M. le 4 janvier 1906 le Préfet La Grandjean*

Form. 5. Le 5 janvier 1906 un double a été remis à l'autorité cantonale en exécution de l'art 2 de la loi *Dorwillars* le 5 janvier 1906 *Officier d'état civil G. Loquier*

1906  
N° 1

Perret-Gentil et  
Duroisin

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt neuf <sup>neuf</sup> Septembre mil huit cent quatre-vingt-  
Six par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Perret-Gentil Robert Frédéric <sup>arr. & fabriquer</sup>  
des Soles domicilié à Bonnillars  
célibataire

né à Genève le trois Juin mil huit cent  
quatre-vingt-quatre fils de Auguste Bernard  
et de Marie Victorine Bisolle

2° Duroisin Amélie <sup>négociante</sup>  
de Fontanazier domiciliée à Bonnillars  
célibataire

née à Bonnillars le trois Juillet mil huit cent  
quatre-vingt-neuf fille de Jules  
et de Élie de Duroisin

Les publications ont eu lieu à Bonnillars le huit Septembre  
à Fontanazier le neuf Septembre à Loche le  
six Septembre mil neuf cent six

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Leurs actes de  
Naissance

Signatures des époux :

R. Perret-Gentil  
A. Perret-Gentil  
Duroisin

Signatures des témoins :

Aug. Meigniez  
Charles Favre

Communiqué : à l'Etat civil  
de Loche

L'officier de l'état civil :

C. Jaquier

Publ. le 3 Janvier 1907  
Ed. Grandjean

Le 5 Janvier 1907 un double  
septante six est celui  
de la dernière inscription  
faite pendant l'année  
mil neuf cent six. Les  
deux doubles du présent  
registre sont conformes, et  
je en certifie.



Le 5 Janvier 1907 un double  
a été remis à l'autorité  
compétente en exécution  
de la loi  
le 5 Janvier 1907  
l'officier d'état civil  
C. Jaquier



Par jugement du tribunal cantonal de Neuchâtel rendu en  
date du 5 octobre 1920 devenu définitif et exécutoire, le 26  
Novembre 1920, le mariage inscrit ci-dessus a été déclaré nul  
par le tribunal. Le tribunal n'a pas lieu de débiter aux deux époux  
pour se remarier. Inscriit le 20 Décembre 1920. L'officier de l'état civil  
Jaquier

1907

N° 1

Wasserfallen Fèvre

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui deux mars mil huit cent quatre vingt

Sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Wasserfallen Gottlieb agriculteur

de Herrers domicilié à Bonrillars

celibataire

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à Herrers le treize juin mil huit cent

Septante un fils de Jacob et de Anna Barbara née Schrab

2° Fèvre Marthe Marguerite

de Bonrillars domiciliée à Bonrillars

celibataire

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à Bonrillars le six neuf Décembre mil huit cent

Septante cinq fille de Charles et de Eugénie née Berchet

Les publications ont eu lieu à Bonrillars le trente Janvier et à Herrers le trente un Janvier mil neuf cent sept.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Acte de publication du mariage de l'état civil de Herrers

Signatures des époux :

Gottlieb Wasserfallen Marthe Wasserfallen née Fèvre

Signatures des témoins:

J. J. J. D. Mignier

Communiqué: à

l'état civil de Herrers

L'officier de l'état civil :

E. J. J.



N° 2.  
Berençon, Capt

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Soire Mars* <sup>neuf</sup> mil ~~huit~~ cent ~~quatre-vingt~~ *Sept* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Berençon Elie* *agriculteur*  
de *Oulens & Célagnens* domicilié à *Oulens*  
*célibataire*

né à *Oulens* le *vingt six* septembre mil huit cent *Septante deux* fils de feu *Vincent*  
et de feu *Marie Louis m. Berençon*

2° *Capt Elise Régina*  
de *Chenit* domiciliée à *Dornillars*  
*célibataire*

née à *Campo* le *sept* février mil huit cent *Septante quatre* fille de *Emile Henri Capt au Sentier*  
et de feu *Nancy née Milliez*

Les publications ont eu lieu à *Dornillars* le *vingt trois* février  
à *Oulens & Célagnens* le *vingt trois* février et au  
*Sentier* le *vingt quatre* février mil huit cent *sept*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :  
*L'autorisation de*  
*célébration du mariage*  
*de l'officier d'état civil*  
*d'Échallens*

Signatures des époux :  
*Elie Berençon*  
*Elise Berençon née Capt*

Signatures des témoins :  
*A. Duvoisin*  
*J. Duvoisin fils*

Communiqué : à l'état civil  
de *Échallens* et du  
*Sentier*

L'officier de l'état civil :  
*C. Lagnier*

N° 3

Duroisier Fèvre

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui vingt deux juin <sup>mil</sup> ~~mil huit~~ cent ~~quatre vingt~~

sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Duroisier Sylvain agriculteur

de Fontanazier domicilié à Fontanazier

célibataire

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à Fontanazier le vingt huit janvier mil huit cent

huitante cinq fils de Lucien

et de Sylvie Isoline Dupont

2° Fèvre Hélène Louise

de Provence domiciliée à Bonnillars

célibataire

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à Provence le 12 octobre mil huit cent

huitante six fille de Henri

et de Adèle née Fèvre

Les publications ont eu lieu à Bonnillars le vingt sept mai, à Fontanazier le vingt sept mai et à Provence le premier juin mil neuf cent sept

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

Les certificats de publication de mariage de Provence et Fontanazier

Signatures des époux:

Sylvain Duroisier Fèvre  
Hélène Duroisier née Fèvre

Signatures des témoins:

Emile Duroisier  
Robert Fèvre

Communiqué: à l'Etat Civil de Provence

L'officier de l'état civil:

E. Fagnier

N° 4.

Malherbe & Tharin

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui le Sept mil ~~huit~~ <sup>neuf</sup> cent quatre-vingt

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :  
 1° Malherbe Alfred ouvrier d. fabrique  
 de Charvornay domicilié à Bourillars  
célibataire

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à Montagny le vingt un août mil huit cent  
huitante trois fils de Louis  
 et de Lidette Henriette ni. Liener

2° Tharin Louisa couturière  
 de Champagne domiciliée à Grandson  
célibataire

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à Grandson le vingt deux septembre mil huit cent  
huitante sept fille de Constant Jules Antoine  
 et de Caroline ni. Gavilly révéré

Les publications ont eu lieu à Bourillars le vingt un Juin  
 à Grandson le vingt deux Juin, à Champagne  
 le vingt deux Juin à Charvornay le vingt deux Juin  
mil neuf cent sept

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
 et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
 l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
 déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les certificats de  
publication de mariage  
de Grandson, Cham-  
pagne & Charvornay.

Signatures des époux :

Malherbe Alfred  
Malherbe ni. Tharin

Signatures des témoins :

Henri Bourquin  
Louis Perard

Communiqué : à l'Etat civil

de Grandson,  
Champagne & Charvornay.

L'officier de l'état civil :

C. Jugeur

N° 5

Michoulet Bourquin

Aujourd'hui trante un <sup>neuf</sup> ~~quatre-vingt~~ ~~mil~~ ~~cent~~ ~~quatre-vingt~~

Nom et profession de l'époux :

Sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

Lieu d'origine et de domicile :

1° Michoulet Emile tailleur  
de Chavannes le Chêne domicilié à Bourvillars

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

né à Freytarrons le Douze février mil huit cent

Noms, profession et

Septante huit fils de Etie Michoulet

domicile des parents :

et de Suzette Grillolet Figeux

Nom et profession de l'épouse :

2° Bourquin Cécile seule

Lieu d'origine et de domicile :

de Verrières Butte Coteaux domiciliée à Bourvillars

Etat civil :

célibataire

Lieu et date de la naissance :

née à La Côte aux Fées le quatre mill huit cent

Noms, profession et

vingt cinq fille de Jean Emile

domicile des parents :

et de Marie Ernestine Durbois

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à Bourvillars le trois, à Chavannes  
le Chêne le sept, à Champagne le dix, à La Côte aux Fées  
le sept, à Buttes le cinq et aux Verrières le cinq December  
mil neuf cent sept

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats de publication  
de mariage de Champagne  
Yronand, Buttes, Verrières  
et La Côte aux Fées

Signatures des époux :

Emile Michoulet

Rosa Michoulet née Bourquin

Signatures des témoins :

Henri Favre

Ernest Hoffmann

Communiqué: à l'Etat civil

à Champagne, Yronand  
Buttes, Verrières et La  
Côte aux Fées.

L'officier de l'état civil :

E. Fagnies

N° 6  
Bourquin & Favre

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt un Décembre* <sup>1907</sup> mil huit cent quatre-vingt-

*Sept* par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Bourquin Henri Emile* *houloger*  
*des Verrières, Buttes Côte aux Fées* domicilié à *Bouvillars*  
*célibataire*

né à *la Côte aux Fées Bouvillars* mil huit cent

*huitante deux* fils de *Jean Emile*  
et de *Dolci Ernestine Barberat*

2° *Favre Louise Emma*

de *Bouvillars* domiciliée à *Bouvillars*  
*célibataire*

née à *Bouvillars le vingt deux Septembre* mil huit cent

*huitant cinq* fille de *Charles Edouard Emile*  
et de *Chérel Caroline Emma*

Les publications ont eu lieu à *Bouvillars le trois, à Buttes*  
*le cinq, à la Côte aux Fées le Sept et aux Verrières*  
*le cinq Décembre mil neuf cent Sept.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Certificats de publication*  
*de mariage de Buttes*  
*Verrières et la Côte aux*  
*Fées*

Signatures des époux :

*Henri Bourquin*  
*Louise Bourquin née Favre*

Signatures des témoins :

*Henri Favre*  
*Ernest Hoffmann*

Communiqué : à l'Etat civil

*de Buttes, Verrières et*  
*la Côte aux Fées*

L'officier de l'état civil :

*E. Jaquier*

*Le 11<sup>o</sup> à la page 82*  
*est celui de la dernière*  
*inscription fait pen-*  
*dant l'année 1907, les*  
*deux doubles du présent*  
*registres sont conformes*  
*à ces deux certifi-*  
*cats de l'officier d'état civil*  
*E. Jaquier*



*Mu le 6 janvier 1908*  
*Le Préfet*  
*Ed. Gaudin*

1908  
N° 1  
Ducosin Taire

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *quatorze* mois \_\_\_\_\_ mil <sup>neuf</sup> ~~huit~~ cent ~~quatre-vingt-~~  
*huit* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° *Ducosin Oscar Gustave cuisinier* \_\_\_\_\_  
de *Bonvillars et Fontanès* domicilié à *Bonvillars* \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ *Célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Bonvillars, le dix* \_\_\_\_\_ mil <sup>neuf</sup> ~~huit~~ cent  
*huitante* un fils de *Denis Ducosin* à *Bon-*  
*villars* \_\_\_\_\_ et de *Elisa née Plassat* *décédée*

2° *Taire Rose* \_\_\_\_\_  
de *Bonvillars* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Bonvillars* \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ *Célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Bonvillars, le seize* *septembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent  
*huitante* fille de *Julien* *fonc. décédé* \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de *Marceline Rey* \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à *Bonvillars, le 22 février,*  
*à Fontanès, le 23 février* mil <sup>neuf</sup> ~~huit~~ cent  
*huit* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Certificats et publi-*  
*cations de mariage de*  
*Fontanès.*

Communiqué: \_\_\_\_\_

Signatures des époux :

*Oscar Gustave Ducosin*  
*Rose Ducosin*

Signatures des témoins :

*Mme Louis Ducosin*  
*Ernest Taire*

L'officier de l'état civil :

*M. Laguerre*  
*suppléant*

N° 2.

Taillet & Derroisin

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

M. le 5 janvier 1909  
le préfet  
Ed. Grandjean

Le numéro 2, à la page 84, est plus de la dernière inscription faite dans l'année 1908. Ses doubles du présent registre sont conformes. Ce que nous certifions.

L'officier de l'état civil de Bonwillers.

M. Laquière  
Bonwillers, le 5 janvier 1909.



Aujourd'hui six novembre <sup>neuf</sup> mil huit cent ~~quatre vingt~~

huit par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Taillet Albert Employé C.F.F.

de Vallorbes domicilié à Spardon

Célibataire

né à Grandson le sept juin mil huit cent

huitant quatre fils de Louis né Larin père  
de Tules Heru et de \_\_\_\_\_

2° Derroisin Marguerite Auguste

de Tantassier domiciliée à Tantassier

Célibataire

née à Tantassier le vingt deux septembre mil huit cent

huitant deux fille de Louis Derroisin horloger  
et de Lina né Derroisin

Les publications ont eu lieu à Tantassier le 19 octobre

à Vallorbes le 19 octobre 1908 à Spardon le  
20 octobre 1908

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificats et publications de mariages de Tantassier, Vallorbes et Spardon

Signatures des époux :

Taillet Albert  
Taillet Marguerite Auguste

Signatures des témoins :

M. Derroisin  
P. Montandon

1° L'officier de l'état civil :

M. Laquière  
suppléant

Form. 5.

Un double a été remis à l'autorité cantonale en exécution de l'art. 2 de la loi le 6 janvier 1909. L'officier de l'état civil de Bonwillers Bonwillers, le 6 janvier 1909. M. Laquière



1909

N° 1.

Malherbe Henchoz

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Aujourd'hui huit janvier mil ~~huit~~<sup>neuf</sup> cent quatre-vingt

~~neuf~~ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Malherbe Louis Samuel, agriculteur

de Charvornay domicilié à Bonvillars

celibataire.

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

né à Grandson, le trois juillet mil huit cent

septante-quatre fils de Louis Malherbe agriculteur

à Bonvillars et de Lisette Henriette née Reiner

2° Henchoz, Marie Julia, garde-malades

de Château d'Orx domiciliée à Blonay

celibataire

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

née à Blonay, le neuf avril mil huit cent

quatre-vingt-six fille de Jules Eliecis Henchoz agriculteur

à Blonay et de Amélie Lucie Sophie née Rassin

Les publications ont eu lieu à Blonay, le dix-huit décembre,

à Château d'Orx, le dix-neuf décembre, à Bonvillars,

le dix-neuf décembre, à Charvornay, le vingt décembre mil

neuf cent huit.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

La promesse de mariage des époux, certificats et publications de Blonay, Château d'Orx, Bonvillars et Charvornay.

Signatures des époux :

Malherbe Samuel Louis  
Malherbe Julia née Henchoz

Signatures des témoins :

Emile Malherbe à Bonvillars  
Charles Favre à Bonvillars

Communiqué : aux officiers de l'état civil de St-Léger, de Château d'Orx et Charvornay

L'officier de l'état civil :

H. Lapeyre



N<sup>o</sup> 2.  
Gilliand. Dicity

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *seize* mois \_\_\_\_\_ mil <sup>neuf</sup> ~~huit~~ cent quatre-vingt-  
*neuf* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Gilliand Charles. Henri horloger \_\_\_\_\_

de Combemont-le-Grand \_\_\_\_\_ domicilié à Bonnillars \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ *celibataire* \_\_\_\_\_

né à Bonnillars, le *huit* mois \_\_\_\_\_ mil huit cent

*huitante-cinq* fils de Gilliand Charles, François, vigneron

à Bonnillars et de Roy Elise Louise sa femme, au même lieu

2<sup>o</sup> Dicity, Rose, Léa \_\_\_\_\_

de Moudon, Combemont-le-Petit domiciliée à Bonnillars \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ *celibataire* \_\_\_\_\_

née à Bonnillars, le *vingt-huit* mai \_\_\_\_\_ mil huit cent

*quatre-vingt* fille de Keaty, Edouard, horloger à \_\_\_\_\_

Bonnillars \_\_\_\_\_ et de Murie née Peret sa femme, au même lieu

Les publications ont eu lieu à Bonnillars, le *cinq* février, à  
Combemont-le-Grand, à Moudon, à Combemont-le-Petit,  
à Treycoragnès, le *dix* février, mil neuf cent neuf. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Certificats et publications de mariage, de Bonnillars, Combemont-le-Grand, Moudon, Combemont-le-Petit et Treycoragnès.* \_\_\_\_\_

Communiqué : aux officiers de

*l'état civil de Combemont-le-Grand, Moudon et Treycoragnès.* \_\_\_\_\_

Signatures des époux :

*Gilliand Henri*  
*Gilliand Rose née Dicity*

Signatures des témoins :

*Alfred Cochard, Bonnillars.*  
*Charles Favre à Bonnillars*

L'officier de l'état civil :

*H. Leger*

N° 3.

Ayer - Quamy

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui deux-neuf mars mil ~~huit~~<sup>neuf</sup> cent quatre-vingt-neuf. par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Ayer, Charles, Albert, horloger  
de Strens (et de Tribourg) domicilié à Bonnillars  
célibataire

né à Bonnillars, le deux août mil huit cent quatre-vingt-huit fils de Ayer, Jules, Antoine, horloger à Bonnillars et de Elise née Desroisin, Decidé

2° Quamy, Adèle, Elise  
de Cheroux domiciliée à Champagne  
célibataire

née à Champagne, le huit mai mil huit cent quatre-vingt-six fille de Quamy Emel ouvrier horloger et de Marie Louise née Thaurin les Deux à Champagne

Les publications ont eu lieu à Bonnillars, le deux février, à Champagne, à Strens, à Cheroux, le deux février mil neuf cent neuf.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:  
Les certificats de publication de Bonnillars, de Champagne, de Strens, de Cheroux.

Communiqué: aux officiers de l'état civil de Champagne Strens et Grandcour.

Signatures des époux:  
Ayer Charles  
Ayer Elise née Quamy

Signatures des témoins:  
Paillard Edmond à Bonnillars  
Fitz Seiler à Bonnillars

L'officier de l'état civil:  
M. Jaquier

N<sup>o</sup> 4.  
Ray - Favre

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-neuf mars \_\_\_\_\_ mil ~~huit~~<sup>neuf</sup> cent quatre-vingt-neuf. \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Ray, Ernest, agriculteur \_\_\_\_\_  
de Villars-Berquin \_\_\_\_\_ domicilié à Bonnillars,  
neuf de - Batha Elise née Passet, veidie, le quatre  
mai, mil neuf cent deux \_\_\_\_\_  
né à Villars-Berquin, le vingt-quatre avril mil huit cent  
septante-huit fils de Ray, François, agriculteur à  
Bonnillars \_\_\_\_\_ et de Cécile Tenry, née Cochard, veidie.

2<sup>o</sup> Favre Isaline \_\_\_\_\_  
de Bonnillars \_\_\_\_\_ domiciliée à Bonnillars \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ Citadain \_\_\_\_\_

née à Bonnillars, le dix-huit août \_\_\_\_\_ mil huit cent  
septante-huit fille de Favre Henri, agriculteur. \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ et de Elise née Hillier, les Deux à Bonnillars

Les publications ont eu lieu à Bonnillars, le vingt-six \_\_\_\_\_  
février, à Villars-Berquin, le vingt-huit février.  
mil neuf cent neuf. \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les certificats de publication  
de Bonnillars et Villars  
Berquin \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Signatures des époux :

Ernest Ray  
Isaline Ray née Favre

Signatures des témoins :

Prés: Albert à Bonnillars  
Ernest Favre à Bonnillars

Communiqué : à l'officier de  
l'état civil de Ter \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

L'officier de l'état civil :

H. Laguerre

N° 5.  
Dicaty - Donnier

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui huit <sup>neuf</sup> mil ~~cent quatre-vingt~~

<sup>neuf</sup> par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Dicaty, Charles, Alfred, herborger

de Troyevagny, Meudon Com- domicilié à Bonnillars  
Combement-le-Petit  
célibataire

né à Bonnillars, le six octobre mil huit cent

soixante-seize fils de Dicaty, Jean, Francois, Décoré

et de Rosette née Blazer à Bonnillars

2° Donnier, Alia, Francine, Henriette,

de Genève (ville) domiciliée à Champagne

célibataire

née à Genève, le trois janvier mil huit cent

quatre-vingt-cinq fille de Donnier, Jules, mécanicien

et de Josephine, Elise née Chouat à Champagne

Les publications ont eu lieu à Bonnillars, le cinq mars, à  
Champagne, le six mars, à Genève, le six mars, à  
Troyevagny, le six mars, à Combement-le-Petit, le sept  
mars mil neuf cent neuf.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les certificats de publica-  
tion de Bonnillars, Cham-  
pagne, Meudon, Genève,  
Combement-le-Petit,  
Troyevagny

Signatures des époux :

Dicaty Alfred  
Dicaty Alia née Donnier

Signatures des témoins :

Fil: Jean à Bonnillars  
Ernest de Champagne

Communiqué: aux officiers de  
l'état civil de Champagne,  
Meudon, Genève, Montagny  
Combement-le-Grand

L'officier de l'état civil :

M. Jaquier

N° 6.  
**Favre Duvoisin**

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-sept <sup>neuf</sup> anil \_\_\_\_\_ mil ~~huit~~ <sup>neuf</sup> cent quatre-vingt-

neuf \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné; ont comparu :

1° **Favre**, *Médicin, agriculteur* \_\_\_\_\_

de *Bonvillars* \_\_\_\_\_ domicilié à *Bonvillars* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ *célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Bonvillars, le deux août* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*septante-sept* fils de *Favre, Henri agriculteur* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Elie née Hillier à Bonvillars* \_\_\_\_\_

2° **Duvoisin**, *Eugénie* \_\_\_\_\_

de *Fontanassis* \_\_\_\_\_ domiciliée à *Bonvillars* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ *célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Bonvillars, le onze juillet* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*quatre-vingt-cinq* fille de *Duvoisin, Jules, tailleur* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de *Duvoisin, Nelly à Bonvillars* \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à *Bonvillars et Fontanassis,*

*le trente-un mars mil neuf cent neuf.* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Les certificats de pu-*  
*bllication de Bon-*  
*villars et Fontanassis.*

Communiqué : \_\_\_\_\_

Signatures des époux :

*Fried. Favre*  
*Eugénie Favre née Duvoisin*

Signatures des témoins :

*Emil roy à Bonvillars*  
*R. Furet à Bonvillars*

L'officier de l'état civil :

*H. Jaquet*

*Le N° 6, à la page 90,*  
*est plus de la dernière*  
*inscription faite dans*  
*l'année 1910. Les deux*  
*doubles du présent registre*  
*sont conformes. Ce que*  
*nous certifions.*

*L'officier de l'état civil*  
*H. Jaquet*



*Bonvillars, le*  
*3 janvier 1910.*

*Made 5 janvier 1910*  
*Le Prêtre*  
*Ed. Grandjean.*

*Un double a été remis le 6 janvier 1910, à l'autorité cantonale en*  
*exécution de l'art. 2 de la loi. L'officier de l'état civil de Bonvillars*  
*Bonvillars, le 6 janvier 1910*  
*H. Jaquet*



1910.  
N° 1.  
Gabelli. Favre

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix-sept janvier mil ~~huit~~<sup>neuf</sup> cent ~~quatre-vingt-~~

dix par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Gabelli, Allino, mécanicien

de Tornovo Taro (Italie) domicilié à Bonvillars (aux

Mullens) célibataire

né à Tornovo Taro, le quatorze février mil huit cent

quatre-vingt-trois fils de Gabelli, Pillo, serrurier

et de Celista née Caratola à Sivrano

2° Favre, Laure

de Provena domiciliée à Bonvillars (aux

Mullens) célibataire

née à Bonvillars (aux Mullens) le dix-sept août mil huit cent

quatre-vingt-neuf fille de Favre, Louis, Auguste, hor-

loger et de Lina née Dupont, à Bonvillars

Les publications ont eu lieu à Bonvillars, le trois octobre,  
à Provena, le seize octobre, à Tornovo Taro, le  
dix-huit novembre mil neuf cent neuf

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1° Les certificats de publication  
de Bonvillars, Provena  
et Tornovo Taro.

2° L'autorisation du Dépar-  
tement de Justice et Police

Communiqué : à l'état civil

de Provena et à la Chan-  
cellerie d'Etat.

Signatures des époux :

Gabelli Allino  
Laure Gabelli née Favre

Signatures des témoins :

Jules Favre à Bonvillars  
Ernest Rey à Bonvillars

L'officier de l'état civil :

H. Jaquier

N° 2.  
Jaquet-Rozzat.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui dix neuf mai \_\_\_\_\_ mil <sup>neuf</sup> ~~huit~~ cent quatre-vingt-  
dix \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Jaquet, Paul; Clément, - Robert fonctionnaire  
fédéral de Corcelles et La Sagne (Tuchats) domicilié à Bern \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ célibataire \_\_\_\_\_

né à Bonvillars le trente-un mois \_\_\_\_\_ mil huit cent

quatre-vingt-trois fils de Jaquet, Clément Samuel fonc-  
tionnaire fédéral et de Maria née Etaler \_\_\_\_\_

2° Rozzat, Elisa \_\_\_\_\_  
de Bonvillars et Grandson domiciliée à Bonvillars  
\_\_\_\_\_ célibataire \_\_\_\_\_

née à Bonvillars le deux janvier \_\_\_\_\_ mil huit cent

quatre-vingt-cinq fille de Rozzat, Jean Picé ancien  
notaire aubergiste et de Guise née Devoisin à Bon-  
villars.

Les publications ont eu lieu à Bern le 31 mois, à La  
Sagne le 1er avril à Bonvillars et Grandson  
le premier avril, à Corcelles, le neuf avril mil neuf  
cent dix.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi  
et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme,  
l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi,  
déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Autorisation de célébration  
du mariage de l'état civil  
de Bern. \_\_\_\_\_

Signatures des époux :

P. Jaquet  
Elisa Jaquet née Rozzat

Signatures des témoins :

E. Truermilch Bern  
Jaquier Bonvillars

Communiqué : à l'état civil  
de Bern, La Sagne,  
Grandson et Corcelles.

L'officier de l'état civil :

M. Jaquier

Il résulte d'une décision  
du Conseil d'Etat, dans  
sa séance du 2 septem-  
bre 1910, que l'acte de  
ce mariage, soit rectifié  
dans ce sens que la  
commune de Corcelles,  
attribuée par erreur comme  
lieu de bourgeoisie, soit  
biffée.  
L'officier de l'état civil:  
M. Jaquier  
Bonvillars, le 5 septem-  
bre 1910.



N° 3  
Gaille - Tardel

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *vingt-un Décembre* mil <sup>neuf</sup> ~~huit~~ cent quatre-vingt-  
*dix* par devant l'officier de l'état civil soussigné; ont comparu :

1° *Gaille, Alfred, agriculteur*

de *Provence* domicilié à *sur le col, Montagne de Natives.*  
*célibataire*

né à *Vers chez Selliot, sur Provence le vingt-trois* mil huit cent  
*quatre-vingt-deux* fils de *Gouth, Auguste, agriculteur*

et de *Rosalie Angèle, née Hassler, les Deux à*  
*sur le col, Montagne de Natives.*

2° *Tardel, Lina, domestique*

de *Mutaux* domiciliée à *Buyères sur Bon-*  
*villars* *célibataire*

née à *Bonvillars, le sept juin* mil huit cent

*quatre-vingt-sept* fille de *Tardel, Francis, Louis, agri-*  
*culteur* et de *Marie Louise née Perret, les Deux à*  
*Buyères sur Bonvillars.*

Les publications ont eu lieu à *Natives, le Deux Décembre, à Pro-*  
*vence le trois Décembre, à Mutaux le trois Décembre, à*  
*Bonvillars, le trois Décembre, mil neuf cent dix.*

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

*Autorisation de célébration*  
*du mariage de l'état*  
*civil de Natives.*

Signatures des époux:

*Alfred Gaille*  
*Augusta Gaille née Tardel*

Signatures des témoins:

*G. Wasserfallen à Bonvillars*  
*Charles Bornozy à Bonvillars*

Communiqué: à l'état civil  
*de Natives et Provence.*

L'officier de l'état civil:

*H. Taquey*

*Le numéro 3, à la page*  
*93, est celui de la dernière*  
*inscription faite dans*  
*l'année 1910. Les deux*  
*doubles du présent registre*  
*sont conformes. Ce*  
*que nous certifions.*  
*L'officier de l'état civil*  
*de Bonvillars:*  
*H. Taquey.*

*Bonvillars, le 11 janvier*  
*1911.*



*M. le 5 janvier 1911*  
*Le Préfet*  
*Ed. Grandjean*

Form. 5. *Un double a été remis le 6 janvier 1911, à l'autorité compétente*  
*exécution de l'article 2 de la loi. L'officier de l'état civil de*  
*H. Taquey*





N° 1.  
**Jaquier. Martin**

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui *Six août* \_\_\_\_\_ mil <sup>neuf</sup> ~~huit~~ cent *quatre-vingt-*  
*neuf* \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Jaquier. Henri**, agriculteur \_\_\_\_\_

de *Bonnillats* \_\_\_\_\_ domicilié à *Bonnillats*

\_\_\_\_\_ *célibataire* \_\_\_\_\_

né à *Bonnillats, le Dix-neuf août* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*quatre-vingt-sept* fils de *Traquair, Edouard agriculteur* \_\_\_\_\_

et de *Suzanne née Rey; sa femme, les*

Deux *filles* \_\_\_\_\_

2° **Martin. Julie**, ménagère \_\_\_\_\_

de *Valryes-sous-Montagny* \_\_\_\_\_ domiciliée à *La Courbe vers*

*Bonnillats* \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ *célibataire* \_\_\_\_\_

née à *Montagny, le treize septembre* \_\_\_\_\_ mil huit cent

*quatre-vingt-sept* fille de *François Martin agriculteur* \_\_\_\_\_

et de *Elise née Junod, sa femme à la*

*Courbe, née Bonnillats* \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à *Bonnillats, le quatre mars, à*

*Valryes-sous-Montagny, le cinq mars, mil neuf-*

*cent onze* \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

*Certificats de publication*  
*de mariage de Bonnillats*  
*et de Valryes-sous-Mont-*  
*agny et extraits de naissance*

Communiqué : à l'état civil

de *Montagny* \_\_\_\_\_

Signatures des époux :

*Henri Jaquier*

*Julie Jaquier née Martin*

Signatures des témoins :

*Denis Meigniet à Bonnillats*

*Jeanne Jaquier à Bonnillats*

L'officier de l'état civil :

*H. Jaquier*

N° 2  
Correvoon - Rozzat.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui vingt-un septembre mil huit cent quatre-vingt-sept par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Correvoon, Marc Louis agriculteur de Cuarny (Vaud) domicilié à Cuarny célibataire

né à Cuarny le trente mai mil huit cent septant-sept fils de Correvoon Pierre, François Déclé et de Turrey née Villiamoz, à Cuarny

2° Rozzat, Julia négociante de Bonwillars et Grandson domiciliée à Bonwillars célibataire

née à Bonwillars, le vingt-un mars mil huit cent quatre-vingt-deux fille de Rozzat, Jean, Déclé et de Sausa née Durisin à Courmouzel (Vaud)

Les publications ont eu lieu à Bonwillars, le deux septembre, à Grandson, le deux septembre, à Cuarny, le quatre septembre mil neuf cent sept.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:  
Autorisation de célébration du mariage de l'état civil d'Yves Grandson

Communiqué: à l'état civil d'Yves Grandson

Signatures des époux:  
Correvoon Marc Louis  
Julia Correvoon née Rozzat

Signatures des témoins:  
Justin Ballif à Cuarny  
Valentine Rozzat à Bonwillars

L'officier de l'état civil:  
U. Taugier

N<sup>o</sup> 3.  
Perret. Favre.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Le numéro 3 à la page 96, est celui de la dernière inscription fait dans l'année 1911. Les deux doubles du registre présent sont conformes. Je vous certifie.

L'officier de l'état civil de Bonvillars  
M. Jaquier  
Bonvillars, le 11 janvier 1912.



Fu le 4 janvier 1912  
Le Préfet  
A. Favre.

Aujourd'hui vingt-sept <sup>neuf</sup> mil ~~soixante~~ <sup>quatre</sup> cent ~~vingt~~ <sup>vingt</sup> ~~sept~~ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1<sup>o</sup> Perret, Charles, agriculteur  
de la Sayn (Tectabel) domicilié à Fontanjour  
célibataire

né à Tropona, le vingt-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-trois fils de Arthur Perret agriculteur de Fontanjour et de Suzanne Adèle née Favi

2<sup>o</sup> Favre, Lucie, Adèle, ménagère  
de Tropona domiciliée à Bonvillars  
célibataire

née à Tropona aux Pises, le trois Décembre mil huit cent quatre-vingt-dix fille de Favi, Henri agriculteur de Bonvillars et de Adèle née Favi

Les publications ont eu lieu à Bonvillars et Fontanjour, le vingt-sept septembre, à la Sayn le deux septembre, à Tropona le vingt-sept septembre mil huit cent vingt

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Les actes de publication de mariage de Bonvillars, Fontanjour, la Sayn, Tropona

Communiqué : à l'état civil de la Sayn et Tropona.

Signatures des époux :

Charles Perret.  
Lucie Perret née Favre

Signatures des témoins :

Robert Favre à Bonvillars  
Marguerite Perret à Fontanjour

L'officier de l'état civil :

M. Jaquier

Un double a été remis, le 5 janvier 1912, à l'autorité cantonale en exécution de l'article 2 de la loi.  
L'officier de l'état civil de Bonvillars:  
M. Jaquier



N° 1.  
Tharin. Grandjean

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Bonnillars, le vingt-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-  
deux par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Tharin, Gustave, agriculteur  
de Champagne domicilié à Bonnillars  
célibataire

né à Tubis De Grandson, le vingt-cinq décembre mil huit cent  
quatre-vingt-sept fils de Tubis, constant Tharin journalier  
à S. Saphorin Moyes et de Posine née Groux, décédée.

2° Grandjean, Jeanne, ménagère  
de Buttes (et Turchat) domiciliée à Bonnillars  
célibataire, mineure autorisée

née à Bonnillars le vingt-sept octobre mil huit cent  
quatre-vingt-trois fille de Grandjean, Thérèse, veuve de  
ceci et de Lise née Apollitoz à Bonnillars

Les publications ont eu lieu à Bonnillars, le 11 octobre, à  
Champagne, le 12 octobre, à Buttes, le 14 octo-  
bre 1912.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées:

- 1° Promesse de mariage
  - 2° Actes de naissance des fiancés.
  - 3° Les actes de publication de mariage de Bonnillars, Champagne et Buttes
  - 4° Consentement de la mère et du fiancé.
- Communiqué: au bureau de l'état civil de Champagne et de Buttes.

Signatures des époux:

Tharin Gustave  
Jeanne Tharin née Grandjean

Signatures des témoins:

Gustave Favre agriculteur Bonnillars  
François Martin agriculteur Bonnillars

L'officier de l'état civil:

H. Fayeur

Le numéro 1, à la page 97 est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1912. Les deux doubles du présent registre sont conformes. Ce que nous certifions.

Bonnillars, le 6 janvier 1913.

L'officier de l'état civil:  
H. Fayeur



Fu le 6 janvier 1913  
Le Préfet  
And. Ferré

Un double a été remis le 7 janvier 1913, à l'autorité cantonale, en exécution de l'article 2 de la loi.

L'officier de l'état civil:

1913.

N° 1.  
Favre. Ray.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui à Bonvillars, le cinq mil <sup>neuf</sup> cent ~~quatre-vingt-~~  
soixante par devant l'officier de l'état civil-soussigné, ont comparu :

1° Favre, Ernest, Arme

de Provence domicilié à La Trinité, rue  
Bonvillars. célibataire

né à Provence, aux Pises-Fres, le sept novembre mil huit cent

quatre-vingt-dix fils de Fano, Henri, agriculteur

et de Edite, née Favre à la Trinité, rue  
Bonvillars.

2° Ray, Rose, Suisse, ménagère

de Villars-Berquin domiciliée à Villars-Berquin

célibataire

née à Villars-Berquin, le dix-neuf octobre mil huit cent

quatre-vingt-cinq fille de Ray, Louis Auguste, agriculteur

et de Elise, Julie, née Peratard

Les publications ont eu lieu à Bonvillars, à Villars-Ber-  
quin, à Provence, le huit mois, mil neuf cent  
treize

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage
- 2° Actes de naissance des fiancés.
- 3° Les actes de publication de mariage de Bonvillars, de Villars-Berquin, de Provence.

Communiqué : aux bureaux de l'état civil de Tignes de Provence.

Signatures des époux :

Ernest Favre  
Favre née Ray. Rose

Signatures des témoins :

Armand Favre Agriculteur à Bonvillars  
Louis Ray employé de fabrique à Yverdon

L'officier de l'état civil :

H. Teyrier

N° 2.  
**Delay. D'Ivoire.**

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui à **Bonnillans**, le **huit** septembre mil <sup>neuf</sup> ~~huit~~ cent quatre-vingt-  
**neuf** par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° - **Delay, Henri, Ami, agriculteur**

de **Trovenac** domicilié à **En Vallonsrue**  
**Bonnillans**  
veuf de **Marie Helene veuve Delay**, depuis le **23 Décembre 1912**

né à **Trovenac**, le **vingt-six** avril mil huit cent  
**septante** fils de **Charles Henri, Prêtre**

et de **Marquise veuve Tourné à L'Errosrue**  
**Trovenac**

2° - **D'Ivoire, Elise veuve Gillieron, ménagère**

de **Château d'Oex** domiciliée à **En Vallonsrue**  
**Bonnillans**  
divorcée de **Louis Henri**, depuis le **9 mars 1900**

née à **Corcelles-le-Royal**, le **vingt-sept** avril mil huit cent  
**soixant-deux** fille de **Jean François, Samuel Gil-**

**lieron** et de **Leanne, veuve veuve Delossart, les deux**  
**Prêtres**

Les publications ont eu lieu à **Bonnillans**, le **16 août**, à **Château d'Oex**, à **Trovenac**, le **vingt-neuf** août, mil neuf cent **neuf**

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1° Promesses de mariage
  - 2° Actes de naissance des fiancés
  - 3° Les actes de publications de mariage de **Bonnillans, Château d'Oex et Trovenac**.
  4. Acte de décès de **Delay Marie**
  - 5 " " " de **Henri, Louis, Henri**
- Communiqué : aux bureaux  
de l'état civil de **Château d'Oex et de Trovenac**.

Signatures des époux :

**Henri Ami Delay.**  
**Elise Delay veuve Gillieron**

Signatures des témoins :

**Charles Delay agriculteur L'Errosrue**  
**Janis Jaquand agriculteur Boutangrin**

L'officier de l'état civil :

**U. Jaquier**

N° 3,  
**Charin - Jaquier**

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

~~Anjourd'hui~~ <sup>neuf</sup> ~~le~~ <sup>neuf</sup> ~~Bonnillars, le~~ <sup>neuf</sup> ~~vingt~~ <sup>neuf</sup> ~~sept~~ <sup>neuf</sup> ~~mil~~ <sup>neuf</sup> ~~huit~~ <sup>neuf</sup> ~~cent~~ <sup>neuf</sup> ~~quatre-vingt-~~ <sup>neuf</sup> ~~deux~~ <sup>neuf</sup> \_\_\_\_\_ par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° **Charin, Ernest**, agriculteur \_\_\_\_\_

de Champagne \_\_\_\_\_ domicilié à la Foissine sur Grandson \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ célibataire \_\_\_\_\_

né à la Foissine sur Grandson, le deux décembre mil huit cent

quatre-vingt-quatre fils de Constant Jules, Antoine Charin

et de Caroline née Garillet, décédée à la Foissine sur Grandson

2° **Jaquier, Jeanne**, sans profession \_\_\_\_\_

de Bonnillars \_\_\_\_\_ domiciliée à Bonnillars \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ célibataire \_\_\_\_\_

née à Bonnillars, le dix-huit avril \_\_\_\_\_ mil huit cent

quatre-vingt-six fille de Edouard, Jacques \_\_\_\_\_

et de Suzanne née Ray, décédée à Bonnillars \_\_\_\_\_

Les publications ont eu lieu à Grandson, le dix-sept, à Bonnillars, le dix-huit de Champagne, le vingt octobre mil neuf cent deux \_\_\_\_\_

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Certificat de publication

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Communiqué : aux bureaux

de l'état civil de Grandson et Champagne \_\_\_\_\_

Signatures des époux :

Ernest Charin

Jeanne Charin née Jaquier

Signatures des témoins :

M. Jaquier agriculteur Bonnillars

M. Ferrisani agriculteur Bonnillars

L'officier de l'état civil :

M. Jaquier

N° 4.

Sandoz. Divond.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui à Bonnillars, le vingt-huit <sup>neuf</sup> novembre mil ~~sept~~ <sup>neuf</sup> cent quatre-vingt-

neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Sandoz. Michel, horloger

de Bonnillars et du Soch domicilié à Bonnillars

Etat civil : célibataire

né à Bonnillars, le vingt-huit juillet mil huit cent

quatre-vingt-quatre fils de Eugène Sandoz décédé

et de Adèle nié Grandjean à Bonnillars

2° Divond. Rosa, Emmène, maréchal

de Faumont (Neuchâtel) domiciliée à Champagne

Etat civil : célibataire

née à Champagne le vingt-six mai mil huit cent

quatre-vingt-six fille de Louis, Nicoud, décédé

et de Rose nié Thaurin à Champagne

Les publications ont eu lieu à Bonnillars, le six novembre,

au Soch le six novembre, à St Aubin le sept novembre,

à Champagne le sept novembre mil neuf cent neuf

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

1° Promesse de mariage

2° Actes de naissance des fiancés

3° Les actes de publication de mariage de Bonnillars du Soch de St Aubin et de Champagne

Communiqué : aux bureaux de l'état civil de Soch, St Aubin et de Champagne.

Signatures des époux :

Michel Sandoz  
Emma Sandoz nié Nicoud

Signatures des témoins :

Corcevon Marc Agriculteur Bonnillars  
Bornoz Charles Agriculteur Bonnillars

L'officier de l'état civil :

H. Fayeur



N° 5.

Favre - Chabloz.

Nom et profession de l'époux :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Nom et profession de l'épouse :

Lieu d'origine et de domicile :

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

Noms, profession et

domicile des parents :

Date des publications :

Aujourd'hui à Bonvillars le quatre Décembre mil huit cent quatre-vingt-

neuf par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu :

1° Favre, Armand, Louis, agriculteur

de Provena domicilié à La Pissette sur Bon-

villars célibataire

né à Evillivens sur Bonvillars, le quatre Décembre mil huit cent

septante-huit fils de Henri, Fernand

et de Adèle née Fernand, à La Pissette sur

Bonvillars. 2° Chabloz, Agathe, mineure

de Vaucoudry domiciliée à Fontangeur

celibataire

née à Remauron, le deux février mil huit cent

quatre-vingt-cinq fille de Léon Benjamin, Agathe Chabloz

et de Suzette, Albertine, née Cochard à Fon-

teangeur.

Les publications ont eu lieu à Bonvillars, le 5, à Fontangeur,

le 6, à Provena, le 7, à Vaucoudry, le 8 proxima

le 1913.

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

- 1° Promesse de mariage
- 2° Actes de naissance des fiancés.
- 3° Les actes de publications de mariage de Bonvillars, Fontangeur de Provena, de Vaucoudry

Communiqué : aux bureaux de l'état civil de Provena et Champagny.

Signatures des époux :

Armand Favre  
Agathe Favre née Chabloz.

Signatures des témoins :

Correvois Marc Agriculteur à Bonvillars  
Rolois Montandon agriculteur à Bonvillars

L'officier de l'état civil :

M. Fayeur.

Le N° 5, à la page 102, est celui de la dernière inscription faite dans l'année 1913. Les deux doubles du présent registre sont conformes. Ce que nous certifions L'officier de l'état civil: M. Fayeur

Bonvillars, le 6 janvier 1914.



Un double a été remis le 14 janvier, 1914, à l'autorité cantonale en exécution de l'article 2 de la loi

L'officier de l'état civil: M. Fayeur

Form. 5.



Qu le 13 janvier 1914

Le Préfet: Ad. Favre

N°

Aujourd'hui

mil huit cent quatre-vingt

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

Nom et profession de l'époux :

1°

Lieu d'origine et de domicile :

de

domicilié à

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

né à

mil huit cent

Noms, profession et

fils de

domicile des parents :

et de

Nom et profession de l'épouse :

2°

Lieu d'origine et de domicile :

de

domiciliée à

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

née à

mil huit cent

Noms, profession et

fille de

domicile des parents :

et de

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Signatures des époux :

Signatures des témoins :

Communiqué :

L'officier de l'état civil :

*Aujourd'hui 31 Décembre 1913 le présent registre est déclaré clos, conformément aux instructions renfermées dans les circulaires du Département de Justice et Police, des 11 novembre 1911 et 16 Décembre 1913.*

*Un nouveau registre vol. n° 2 commencé par le no. 1. Des inscriptions de l'année 1914.*

*L'officier de l'état civil: U. Fayeur.*



N°

Aujourd'hui

mil huit cent quatre-vingt

par devant l'officier de l'état civil soussigné, ont comparu:

Nom et profession de l'époux :

1°

Lieu d'origine et de domicile :

de

domicilié à

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

né à

mil huit cent

Noms, profession et

fils de

domicile des parents :

et de

Nom et profession de l'épouse :

2°

Lieu d'origine et de domicile :

de

domiciliée à

Etat civil :

Lieu et date de la naissance :

née à

mil huit cent

Noms, profession et

fille de

domicile des parents :

et de

Date des publications :

Les publications ont eu lieu à

Après avoir examiné les papiers présentés par les fiancés en conformité de la loi et après leur avoir demandé séparément s'ils veulent se prendre pour mari et femme, l'officier de l'état civil soussigné, sur leur réponse affirmative, les a, au nom de la loi, déclarés unis par le mariage.

Pièces déposées :

Signatures des époux :

Signatures des témoins :

Communiqué :

L'officier de l'état civil :

*Aujourd'hui 31 Décembre 1913 le présent registre est déclaré clos, conformément aux instructions renfermées dans les circulaires du Département de Justice et Police, des 11 novembre 1911 et 16 Décembre 1913.*

*Un nouveau registre vol. n° 2 commencé par le no. 1. Des inscriptions de l'année 1914.*

*L'officier de l'état civil: U. Fayvier.*



	Ayer	Jules Antoine	31
1909	"	Charles Elliot	87.



Beller Marie Elisabeth	6
Bachmann Jenny	7
Bettler Sophie	22
Beithier Celine	14.
Buriquet Marie Rose	32
Burret Marie Pauline	34
Bertschy Laurent Edmond	41
Howard Marie Elise	43.
Buriquet Louis Lucien	50
Burnens Augusta	52
Bugnon Jules Georges	53
Berger Jean	58
Bill Anna	58.
Buriquet Juliette	64
Stallensberger Gottlieb	75
Berenson Elic	78
Bourquin Cécile Rosa	81
" " Henri Emile	82.



Chedel Louis Frederic	3
Criblet Augustine	5
Cochand Adeline	10
Chabloz Leon Benjamin Alexis	20
Cochand Susette Albertine	20
Cherbulhize Alice	27
Crecheaud Francois Louis	30
Cochand Louise Linoe	39
Chabloz Auguste	43
Corthesy Marie Louise	56
Corthesy Marie Emma	57
Cornu Louis	57
Coapt Elise Soginne	78
1909 Cuany, Adèle, Elise.	87
1911 Couron, Marie-Louise	95
1913 Chabloz, Simon, Agathe.	102





	Dussere Marie Louise	2
	Duvoisin Henri	4
	" Gayon John	11
	" Eugenie	13
	Decostard Charles Henri	16
	Duvoisin Marie	18
	Duport Hippolyte	21
	Duvoisin Michel Olivier	26
	Duvoisin Frederic Louis	36
	Dupont Elisa ne Lemaire	36
	Duvoisin Edouard	42
	Duvoisin Alice	46
	Duvoisin Marie Louise Celestine	47
	Duvoisin Ami pitre	55
	Duvoisin Alce	60
	Duvoisin Rosa	60
	Dunand Henri	61
	Duvoisin Maurice	66
	Duvoisin Denis	68
	" Ernest	69
	" Justin Ami	70
	" Amelie	76
	" Sylvain	79
	" Oscar Gustavo	83
1908	"	
"	Duvoisin Marguerite Auguste	84
1909	Donner, Alice, Francine Henriette	89
"	Duvoisin Eugenie	90
1913	Delay, Henri, Ami	99



Emery

Louis

folio.

44



	Favre <del>Rousse</del> Henri	2
	Favre Jules	4
	Fardel Charles	11.
	Favre Lucie Elise	17
	" Leon Eugène	23.
	Favre Jules.	28.
	Favre Charles Louis	49
	Favre Jules Colouard	56
	Favre Marie Julie	57
	Frasch Rose Louise	62.
	Favre Elise.	71
	" Louise Céline	73.
	Favre Elise	74.
	Favre Martha Marguerite	77
	" Holine Louise	79
	" Louise Emma	82
1908	Favre Rose	83
1909	" Saline	88.
"	" Frédéric	90.
1910	" Jean.	91
"	Fardel, Sine Augusta	93.
1911	Favre, Jean, Adèle.	96
1913	" Ernest, Ami.	98
"	" Bernard, Louis.	102



	Guilloua Louise J.	
	Guille Mich 21.	
	Gander Lina	25.
	Grouard Lucie	41
	Grandjean Elise	45.
	Renoux Amelie Louise	48
	Gilliom Rose.	54
	Quilloud Louise	63
	Girardet Auguste Samuel	65
1909	Gilliand Charles Henri	86.
1910	Gubelli, Albino.	91
"	Guille Alfred	93
1912	Grandjean Jeanne	97.





1909 Hinchon Maui Lulu

85





	Jamin Hortense	3
	Jaquier Edmond	15
	" Albertine	8
	" Frederic Louis	9
	" Edouard	19
	" Michel	63
1910	Jaquet Paul, Elmont, Robert	92
1911	Jaquier Henri	94
1913	Jamin	100

1908. Soulet Duvoisin Albert 84.

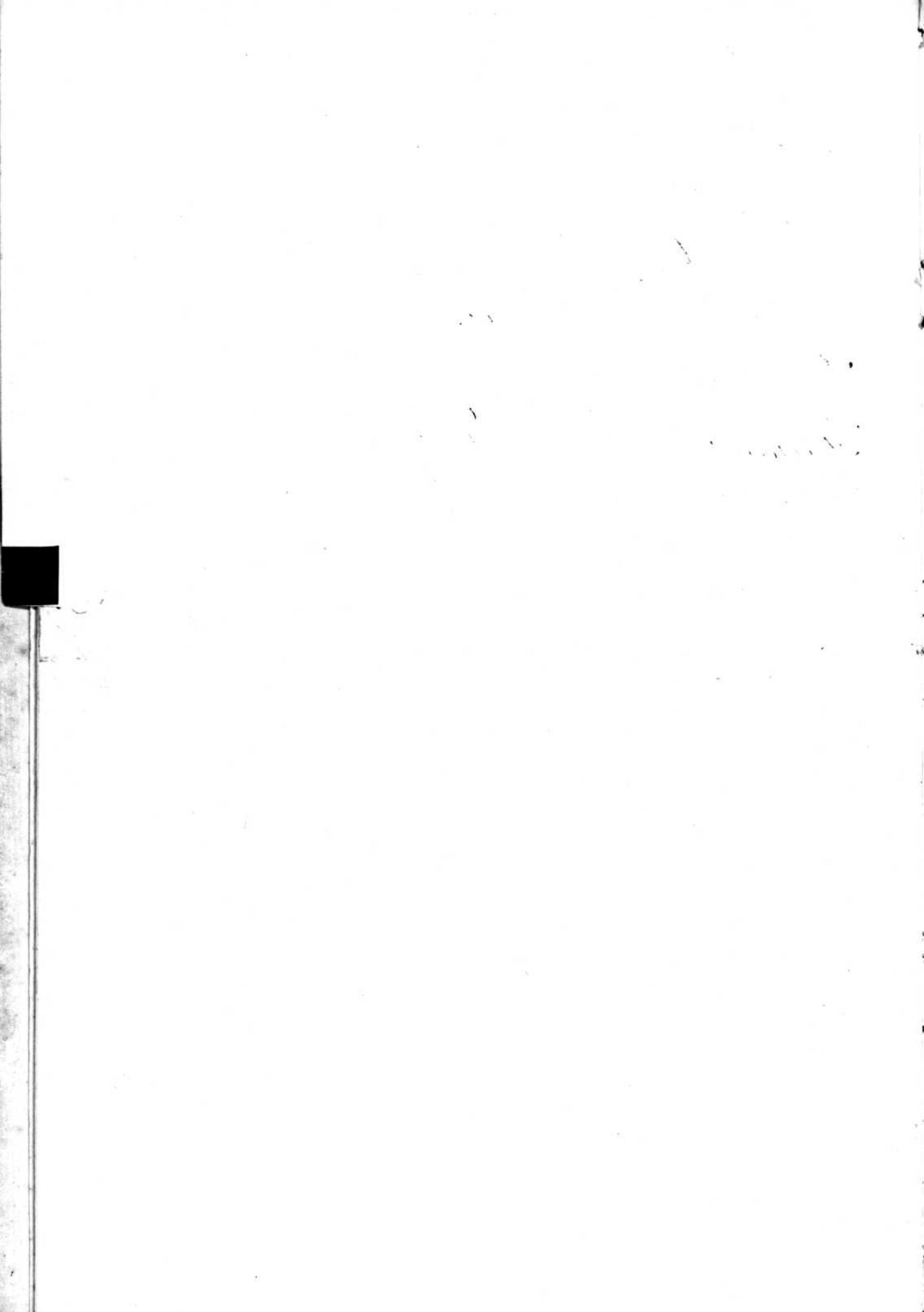


Kühn Anna Clara 35  
Küll Susanna  
Marie 64

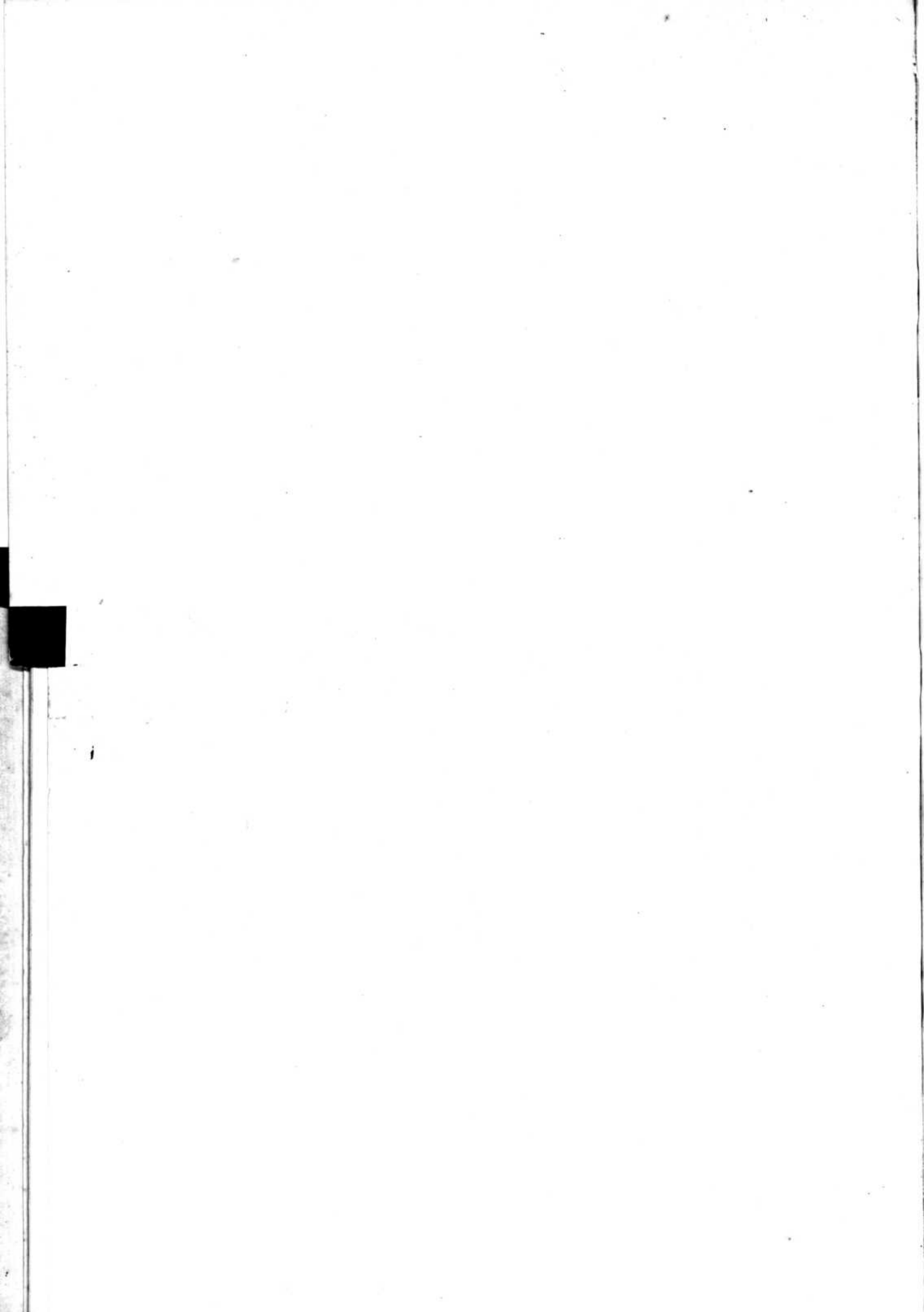


Leuba Charles Albin 14  
Longchamp Louis Jérôme 26.  
Lagnaff Alice 57  
Lagnaff Blanche Clard 61.  
Locher Jean Oscar 71.  
Lomelli Blanchette 72.  
Lomello Lion Eugène 73









Niquille	Francois Leon	24
Nicity	Alexis	30
Nicity	Jean Alexis	34
Neuenschwander	Louis	62.
1909 Nicity	Rose Lisa.	86.
"	Charles Alfred.	89.
1913 Kipud,	Rose, Emma	101





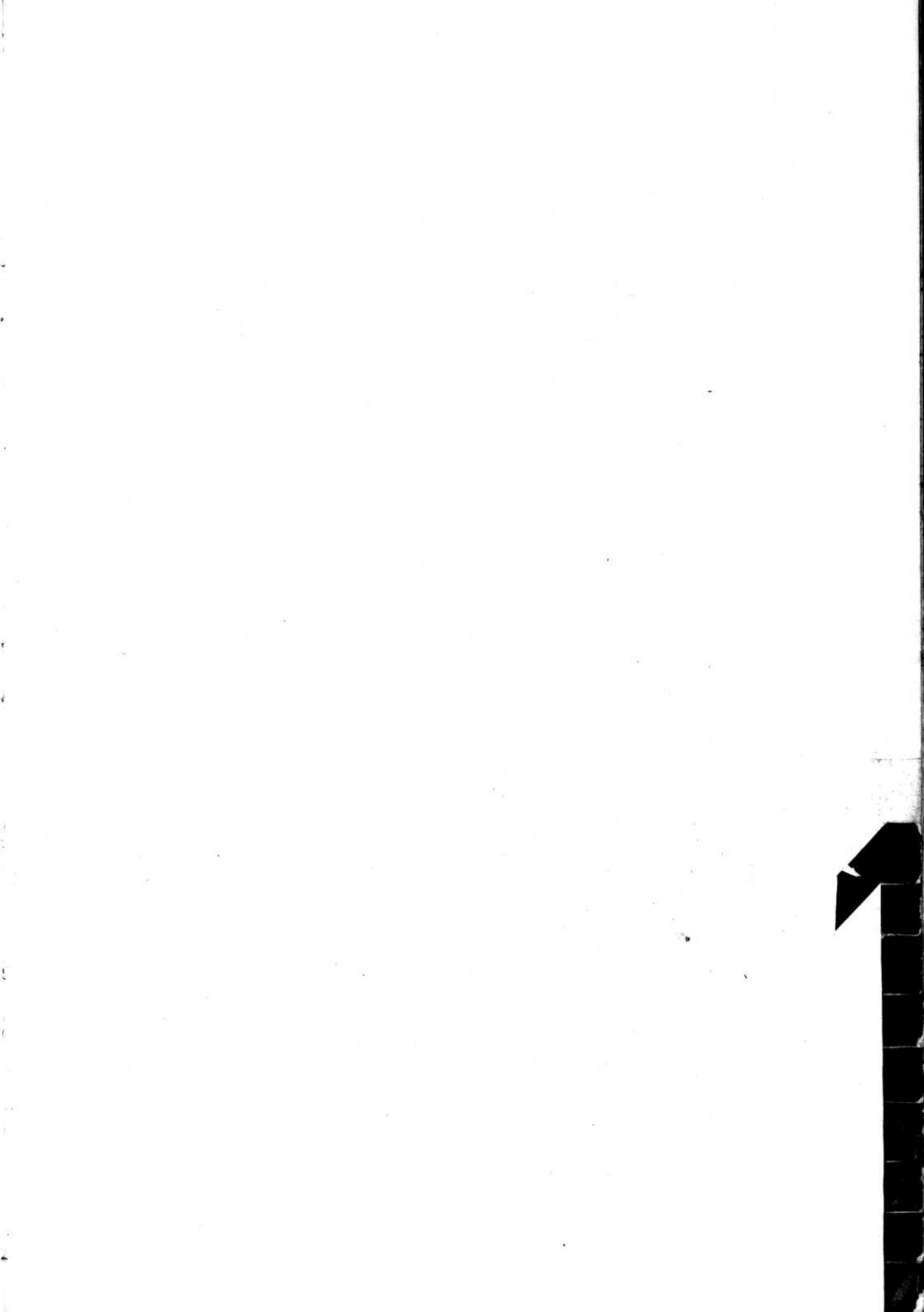
37 2 2000

1. 9.

Frister Johann Gottlieb	7
Ferret Minie	14
Frister Jean Frederic	17
Raye Marianna	23
Ferret Adèle Lina	24
Petitpierre Louisa	29
Frister Elise	33.
Ferret Charles Eugene	35
Ferdinand Rosine	40
Frister Johann Jacob	45.
Ferretgentil Robert Frederic	76
1911 Paul Charles	96.







1871



Wormsayer Jules	5
Ray Louis Edouard	8
Reymond Marguerite	15
Rosset Alice Jenny Henriette	16.
Ray Julie	12
Robin Louis	13
Ray Jules	25
Riser Louis	32
Rossat Jean Frederic	40
Raudin Marie Annette	44
Ray Ernest	51
Rossat Elise Berthe	51
Rösch Ernest	52
Ray Berthe Elise	55
Ryser Jean	64.
Sury Rosa.	70
Trüf Anna	75
1909 Ray Ernest	88
1910 Rossat, Elisa.	92
1911 " Julia	95
1913 Ray, Rose, Louis.	98



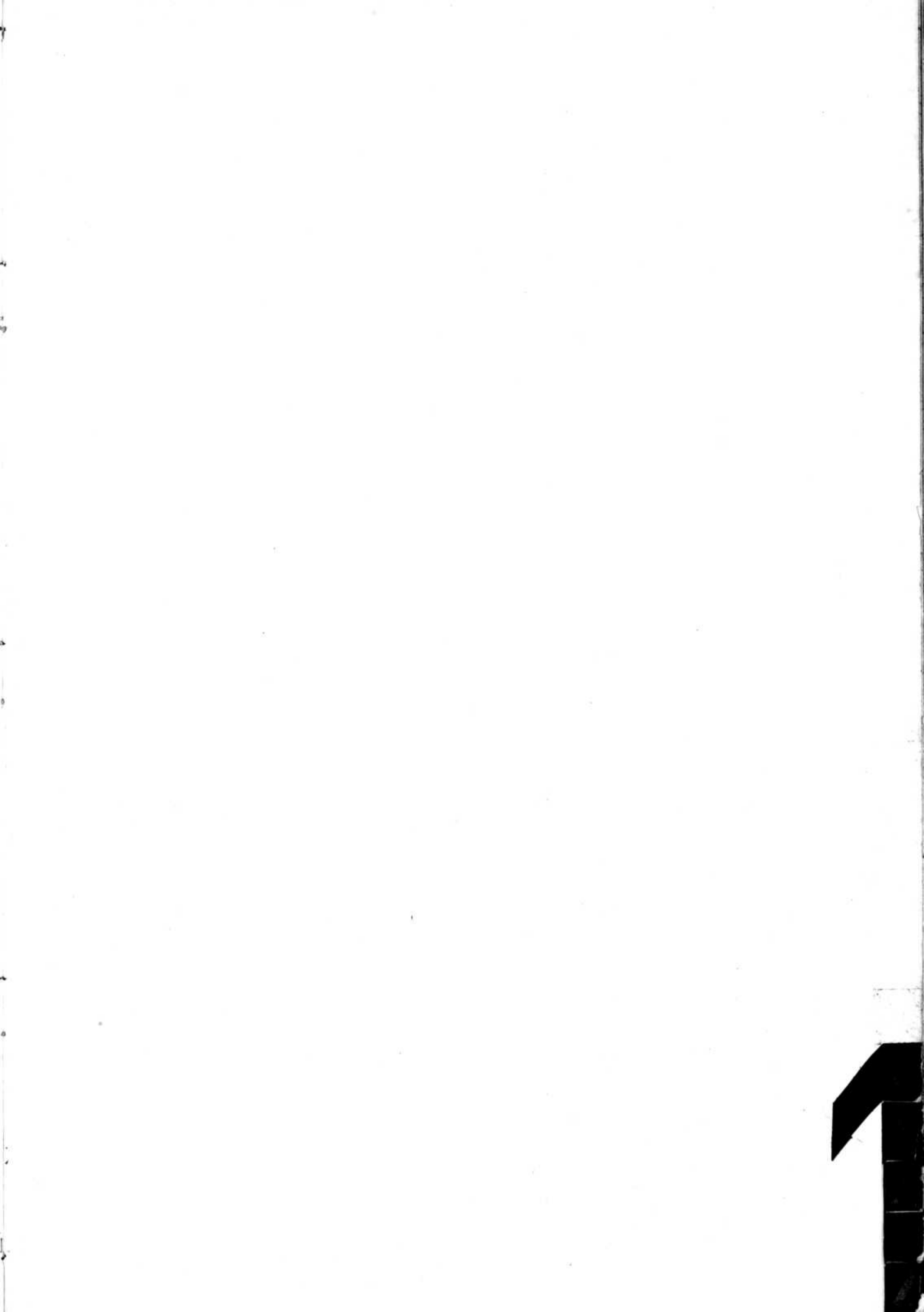
Stoller Karolina	4
Simon Elise	11.
" Charles	22.
" Alexis.	27.
" Emma.	29.
Sommer Marie Elise	31
Schnelle Johannes	33
Schneider Louis	37
Steiner Henri Frederic S.	38
Steiner Louis	46
Suler Anna Maria	49
Steiner Charlotte Sylvie	66
1913 Sandoz, Michel	101.



	Thurin Aspasia Jenny	7
	Thaler Edouard	44
	Tostoff Charles Henri	48
	Thurin Louise	80
1912	Thurin, Gustave	97
1913	Thurin, Ernest	100









Versel Friede Johann. 12.

Voutravers Emilie Marie 27.

Weber Jacob Albert. 39.

Viquerat Marie 42.

Follenweider Arnold. 64.

















